

Quelles politiques pour *favoriser* *l'évolution* de la société *vers la sobriété ?*

RAPPORTEUR
Albert Ritzenthaler

QUELLES POLITIQUES POUR FAVORISER L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ VERS LA SOBRIÉTÉ ?

Projet d'Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Albert Ritzenhaler

Au nom de la

Commission de l'environnement

Sommaire

AVIS 5

Synthèse	6
Introduction	12
Première partie	14
I - QU'EST-CE QUE LA SOBRIÉTÉ ?	14
II - LES PROPOSITIONS DANS LE DÉBAT PUBLIC	16
A - De nombreuses propositions provenant d'acteurs divers	16
B - Les préconisations dans le débat public :	19
1. Transports	19
2. Logement.....	21
3. Alimentation	24
4. Consommation	26
III - CONSTATS PARTAGÉS : LA SOBRIÉTÉ FACE À LA SOCIÉTÉ D'ABONDANCE	27
IV - LA SOBRIÉTÉ SUSCITE DÉBATS ET CONTROVERSES	30
Deuxième partie	36
I - UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS	36
II - LES CONDITIONS DE LA SOBRIÉTÉ	38
1. Garantir une sobriété juste	38
2. Promouvoir une démocratie représentative et participative au service de la sobriété	42
3. Agir sur l'offre et la demande.....	46
4. Mettre en œuvre la sobriété dans le temps et l'espace.....	53
5. De la société de consommation à la société de bien-être : construire de nouveaux récits partagés	57

ANNEXES 61

N°1 Composition de la Commission de l'environnement à la date du vote.....	62
N°2 Liste des auditionnés	64
N°3 Table des sigles.....	66
N°4 Consultation en ligne : résultats.....	68
N°5 Atelier citoyen : principes d'action retenus	89

Sommaire Page Impaire

Avis

Présenté au nom de la Commission de l'environnement

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. voix et](#) [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. abstentions](#)

QUELLES POLITIQUES POUR FAVORISER L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ VERS LA SOBRIÉTÉ ?

Albert Ritzenthaler

Synthèse

Pour le CESE, la sobriété est un vecteur indispensable pour atteindre les objectifs environnementaux de notre pays. Ne pas dépasser les 2°C d'augmentation globale de la température implique d'émettre au maximum 2 tonnes par personne et par an d'ici 2050. Or, à ce jour, l'empreinte carbone annuelle moyenne est estimée à 10 tonnes, avec une forte disparité : 50 % de la population a une empreinte inférieure à 5 tonnes et 10 % une empreinte supérieure à 25 tonnes. Pour l'artificialisation des sols, l'objectif est de diviser par deux la consommation totale observée d'ici 2030 pour parvenir au Zéro artificialisation nette en 2050. Les menaces contre la biodiversité sont aussi considérables. La lutte contre le changement climatique comme contre l'érosion de la biodiversité doit s'intégrer dans les limites planétaires. Il y a urgence à agir. L'évolution de nos modes de vie vers une sobriété choisie, possible et désirable est vitale.

En France, le terme de sobriété peut renvoyer à la notion de manque, de restriction ou de modération. Le terme de « sufficiency », plus positif, employé dans les pays anglo-saxons et au niveau international, se rapproche de l'idée de satiété, de quantité suffisante pour tout le monde, qui implique une idée de partage, de réponse aux besoins et de justice. Le CESE retient la définition suivante de la sobriété : « un ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour tous dans les limites planétaires ». En matière d'énergie, la sobriété se distingue de l'efficacité, qui fait référence à l'optimisation de la consommation d'énergie pour obtenir le même service.

La notion de sobriété interroge nos modes de vie collectifs et individuels, a fortiori pour les personnes en situation de pauvreté et/ou de précarité, aux modes de vie parmi les moins polluants, à qui il n'appartient pas en priorité de faire les efforts de sobriété et qui pourtant subissent les conséquences des changements à venir. Le débat renvoie donc à la question des inégalités, de la justice sociale et de la juste allocation des efforts à accomplir. La sobriété juste appelle aussi à s'interroger sur les offres et alternatives possibles aux consommations existantes. La réflexion du CESE a porté sur les conditions de la sobriété, proposant d'inscrire la sobriété comme condition d'une société du « bien-être » plutôt que dans une société du « toujours plus ».

L'avis a été l'occasion de recueillir sur une plate-forme en ligne la contribution de 5200 personnes et d'organiser un atelier de convergences réunissant près de quarante d'entre elles, qui ont défini des principes d'action pris en compte et identifiés dans l'avis. Autre point d'appui, les propositions avancées par plusieurs instances, organismes publics, privés et associations, parmi lesquels le CESE, ont souligné la nécessité d'actions pour la sobriété. L'avis en rappelle un certain nombre en matière d'urbanisme, de transports, de logement, d'alimentation et de consommation.

Les Trente Glorieuses ont contribué à structurer la société autour de valeurs économiques et sociales d'abondance. Y concourent des politiques publiques encourageant des niveaux élevés de production et de consommation, le crédit à la consommation, les indicateurs de niveaux de vie, qui indexent le bien-être des

ménages sur le bien-être matériel, ainsi que des arguments marketing qui alimentent en permanence cette consommation. Cette référence à une société d'abondance où l'accroissement de la production serait illimité se heurte toutefois à des critiques croissantes, favorisant la prise de conscience des limites de la planète et de la gravité des dommages causés à l'environnement par une exploitation excessive et non durable des ressources. Telle qu'elle est parfois présentée, la démarche de sobriété comporte un risque de faire peser la responsabilité sur la seule demande. Pour le CESE, offre et demande sont liées et il faut se garder de laisser, du côté de l'offre, une totale liberté de rendre disponibles tous les biens possibles en enjoignant en même temps à la clientèle potentielle de ne pas les acheter.

Plusieurs débats ou controverses sont prégnants en matière de sobriété : face aux potentielles pénuries d'énergie à court terme, en lien avec l'invasion de l'Ukraine, l'impératif est-il de garantir la disponibilité de l'énergie en promouvant des solutions qui s'imposent dans l'immédiat, quitte à s'affranchir des objectifs de décarbonation et des engagements de la France en la matière, ou la gestion de la crise actuelle est-elle une opportunité pour engager la transition par des politiques publiques volontaristes ? La consommation étant un levier pour orienter la production en prix, volume et qualité, la liberté individuelle associée au civisme pour les nombreuses personnes qui le peuvent peut-elle transformer les modes de vie, ou cette approche ignore-t-elle la situation des plus pauvres et les inégalités qui concernent une partie de la population (jeunes, femmes, etc.), au risque de culpabiliser les personnes qui ne s'y engagent pas ? La sobriété peut-elle être conçue seulement comme un passage obligé pour gérer un moment de crise que la technologie n'a pas encore résolu, ou l'espérance technophile est-elle trop forte du fait de la forte consommation de ressources naturelles et d'atteintes à la biodiversité qu'elle engendre, ou bien les « low tech », technologies sobres et résilientes, peuvent-elles réconcilier la sobriété avec la technologie ? Notre modèle économique peut-il nous permettre d'atteindre les objectifs de neutralité carbone, et si oui par quel chemin et à quel rythme au regard de l'urgence, ou y a-t-il nécessité de changer de modèle et quelle place pour la concurrence et le libre-échange en Europe et dans une économie mondialisée ?

Le CESE considère que rendre par la sobriété nos vies soutenables par rapport aux limites planétaires nécessite une forte implication des personnes, des organisations, des structures, des décideurs (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques, et organisations professionnelles, associations, mais aussi initiatives et démarches citoyennes) tout en veillant particulièrement à rétablir l'équité et la justice sociale dans l'accès aux biens et services. Les attentes exprimées sont fortes. Des politiques publiques volontaristes nationales et territoriales s'imposent et supposent des politiques plus larges, comme celles de l'Union européenne, qui ambitionne d'influencer au-delà de ses frontières, pour que les changements aient un impact global positif.

Pour le CESE, la sobriété doit être prise en compte dans toutes les politiques économiques sociales et environnementales, à tous les niveaux de décision. Sensibiliser, informer, éduquer et former tout au long de la vie l'ensemble des acteurs, ainsi qu'améliorer la lisibilité, la transparence et l'accessibilité de l'information à toutes et tous sur la nature des défis à relever et la place que peut y prendre la sobriété sont

une nécessité pour en assurer la réussite. C'est pourquoi le CESE formule sur les conditions de la sobriété un ensemble de préconisations articulées en cinq axes.

AXE 1 - GARANTIR UNE SOBRIÉTÉ JUSTE

- **Préconisation 1**

Prendre en compte et agir contre les inégalités sociales et de genre dans la conception des politiques de sobriété et dans les mesures visant à les faire connaître, afin de s'adresser aux différents publics dans leur diversité, en associant les personnes en situations de pauvreté.

- **Préconisation 2**

Engager une réforme de la fiscalité appliquée à la consommation, au carbone, intégrant les principes de progressivité et de redistribution, visant la limitation de l'empreinte carbone, et notamment celle des produits importés. Assurer la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et son déploiement, visant à la limitation de l'empreinte carbone.

AXE 2 - PROMOUVOIR UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA SOBRIÉTÉ

- **Préconisation 3**

Organiser un débat national visant à définir les critères de répartition des efforts.

- **Préconisation 4 (en partie issue de l'atelier participatif)**

Mettre en place un dispositif pérenne de participation des habitantes/habitants et autres parties prenantes (acteurs économiques locaux...) via les instances territoriales existantes (CESER, CODEV, comités de quartier...) afin d'assurer le partage et la diffusion des propositions et permettre la co-construction des décisions relatives aux politiques de sobriété et la participation à leur évaluation.

- **Préconisation 5**

Prévoir au niveau régional un accompagnement des collectivités dans leurs projets de sensibilisation aux problématiques en lien avec la sobriété (montée en compétences, conseil, etc.) et une coordination entre les collectivités, les services régionaux et le monde éducatif notamment.

- **Préconisation 6 (en partie issue de l'atelier participatif)**

Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures contribuant à la sobriété tout en garantissant une indépendance du contrôle (régulateur, tiers vérificateur) et une reddition de comptes. Conformément au RAEF, engager un processus pour rendre réellement opérationnel l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB et s'en servir systématiquement dans l'élaboration des lois et dans l'évaluation des politiques publiques.

AXE 3 - AGIR SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

- **Préconisation 7**

Faire inscrire la sobriété dans les politiques et la législation européennes : promouvoir une coordination et les ajustements nécessaires des politiques structurantes vis-à-vis des enjeux de sobriété (commerce, agriculture, industrie,

transports, recherche, développement et innovation, énergie-climat...) notamment au travers des prismes du marché intérieur, du droit de la concurrence et des traités de libre-échange.

- **Préconisation 8**

Programmer les évolutions, moyens et mesures, visant à former et à accompagner les entreprises vers la sobriété, dans le cadre d'un dialogue multipartites interbranches, au niveau national comme au niveau territorial.

- **Préconisation 9**

Impliquer toutes les parties prenantes dans les entreprises et les administrations en privilégiant un dialogue social de proximité, en renforçant les moyens en temps, en expertise et en formation, en cohérence avec la loi climat et résilience, de l'ensemble des acteurs de l'entreprise à tous les échelons de gouvernance et des instances représentatives du personnel (IRP) sur les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise vers plus de sobriété et en s'appuyant sur la RSE/RSO.

- **Préconisation 10**

Développer des outils au sein des entreprises : pour inciter au suivi de critères non financiers dans les PME, utiliser des référentiels stabilisés aux critères simples et vérifiables afin de mieux évaluer les activités selon leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ; dans l'objectif de mettre en œuvre une comptabilité environnementale, prendre en compte la sobriété dans les rapports d'activité et intégrer la sobriété dans les critères d'attribution sur les aides aux entreprises relatives à la transition écologique en tenant compte de la taille de celles-ci.

- **Préconisation 11** *(en partie issue de l'atelier participatif)*

Adopter, renforcer et évaluer les démarches de sobriété (éviterment et réduction de la demande, normalisation, éco-conception, relocalisations, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, location, réparabilité, réemploi, circuits courts, pilotage numérique, ...). Intégrer pleinement toutes les composantes de la chaîne de valeur dans la politique de sobriété, dont la logistique et le numérique.

- **Préconisation 12** *(en partie issue de l'atelier participatif)*

Pour infléchir l'évolution des modes de consommation, le CESE :

- appelle à promouvoir l'information sur la sobriété ;
- réitère sa recommandation de mettre en place un affichage environnemental à deux niveaux afin de toucher l'ensemble de la population : une information agrégée à lecture rapide, par exemple sous forme d'une note, avec un accès à des informations détaillées expliquant l'attribution de cette note ;
- appelle à renforcer la régulation de la publicité, qui doit aussi prendre en compte la sobriété, en encourageant une démarche de certification.

AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE LA SOBRIÉTÉ DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

- **Préconisation 13**

Inscrire la sobriété au cœur de la planification écologique aux échelles nationale et locales, en fixant une trajectoire et des points d'étapes chiffrés par secteur et en prévoyant un accompagnement des acteurs publics, privés et associatifs. Cela suppose d'inclure la dimension « sobriété » dans toutes les stratégies et documents de planification, dans les budgets, mais aussi dans les compétences des structures existantes ou à créer, au service du déploiement des politiques (agences, etc.).

- **Préconisation 14**

Dans les Outre-mer, organiser dans chacun des DROM et proposer dans chacun des territoires ultra-marins l'organisation de groupes de travail (entre État, collectivité, organisations de la société civile, entreprises, organisations professionnelles et associations) afin de définir des plans territoriaux de « sobriété », propres à chacune des onze collectivités ultra-marines, selon son statut, ses compétences et spécificités.

- **Préconisation 15 (en partie issue de l'atelier participatif)**

Assurer d'une part, l'information de toutes et tous sur les mesures d'interdiction et de restriction (mobilité automobile et urbanisme/logement en particulier) et d'autre part, l'accès pour toutes et tous (particuliers, professionnels) aux alternatives, qu'elles soient structurées par les pouvoirs publics (ex. transports en commun, financement de l'isolation des bâtiments, renaturation des villes, aides aux mobilités actives et alternatives aux véhicules thermiques) et/ou mises en place par des initiatives privées ou citoyennes (ex. co-voiturage, tiers-lieux, jardins partagés), notamment via un guichet unique et un service d'accompagnement personnalisé aux solutions de sobriété.

- **Préconisation 16**

Inciter les parties prenantes à négocier des accords sur l'organisation du travail, dont le temps de travail, le télétravail, les plans de mobilités et en prenant en compte l'expertise issue des bureaux des temps, dans le cadre du dialogue social au niveau pertinent.

AXE 5 - DE LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION À LA SOCIÉTÉ DE BIEN-ÊTRE :

CONSTRUIRE DE NOUVEAUX RÉCITS PARTAGÉS

- **Préconisation 17 (en partie issue de l'atelier participatif)**

Inscrire la sobriété comme référence culturelle dans la communication institutionnelle et l'exemplarité comme impératif dans la durée pour l'État et les collectivités territoriales en valorisant les bonnes pratiques.

- **Préconisation 18 (en partie issue de l'atelier participatif)**

Élaborer et porter un message positif sur la sobriété, orienté vers le mieux-vivre en accompagnant les changements de mode de vie. Développer un imaginaire souhaitable de la sobriété et encourager sa mise en œuvre concrète, en prévoyant le financement d'une offre culturelle intégrant les enjeux climatiques.

- **Préconisation 19** (en partie issue de l'atelier participatif)

Reconnaitre et conforter le rôle et l'apport des initiatives citoyennes et associatives pour mettre en place des actions de sobriété et favoriser leur diffusion : créer et soutenir des projets de sobriété territoriaux, avec des espaces non lucratifs ou à lucrativité limitée d'échanges, de création de liens sociaux et d'éducation populaire. Valoriser les initiatives au caractère exemplaire en les inaugurant, en les finançant mieux et en mettant en place des modes de contractualisation adaptés à leurs spécificités.

Introduction

Cet avis aurait pu s'intituler : « Comment en finir avec l'ébriété consummatrice incompatible avec le respect des objectifs de neutralité carbone et la limitation des impacts environnementaux indispensables à notre survie ? ». Poser le débat en ces termes aurait été clairement polémique.

Ne pas dépasser les 2°C d'augmentation globale de température implique d'émettre un maximum de 2 tonnes de CO₂ par personne et par an d'ici à 2050. Or, à ce jour, l'empreinte carbone annuelle moyenne est estimée à 10 tonnes mais avec une forte disparité : 50 % de la population a une empreinte inférieure à 5 tonnes et 10 % une empreinte supérieure à 25 tonnes. En même temps que la réduction de notre empreinte carbone, l'adaptation au changement climatique notamment par les puits de carbone que sont les sols, nous impose depuis la loi « Climat et Résilience » de diviser par deux la vitesse et la surface de l'artificialisation d'ici à 2030, pour arriver en 2050 à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)¹. Les menaces au regard de la biodiversité sont aussi considérables². Or la lutte contre le changement climatique comme contre l'érosion de la biodiversité doit s'intégrer dans des limites planétaires³. Il y a donc urgence à agir.

De valeur constitutionnelle, la Charte de l'environnement intégrée au bloc de constitutionnalité dispose dans son dernier considérant « qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ». À ce titre, la sobriété apparaît comme un élément central des enjeux démocratiques.

Le débat renvoie immédiatement à la question des inégalités, de la justice sociale et de la juste allocation des efforts à fournir. Le CESE s'est emparé de ce sujet en formulant un titre plus consensuel : « *Quelles politiques pour favoriser l'évolution la société vers la sobriété ?* ». Les travaux de la commission ont confirmé que tous les acteurs de la société civile présents au CESE s'accordent sur la nécessité de tendre vers la neutralité carbone et affirment que la sobriété est l'un des vecteurs indispensables pour atteindre l'objectif. La réflexion a donc porté sur les conditions de la sobriété, en s'appuyant notamment, à travers les auditions et entretiens, sur les dimensions sociologique et philosophique. En effet, la notion de sobriété interroge fondamentalement nos modes de vie collectifs et les interprétations individuelles possibles dans le cadre du système culturel économique et social actuel, *a fortiori* pour les personnes en situation de pauvreté et/ou de précarité dont les modes de vie sont parmi les moins polluants à qui il n'appartient pas en priorité de faire les efforts de

¹ Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

² 15 milliards d'arbres sont en effet perdus chaque année dans le monde et une espèce sur est menacée d'extinction : source IPBES avril 2019.

³ L'humanité utilise plus de 50 000 espèces sauvages pour se nourrir, se chauffer ou se soigner, mais à peine 34 % d'entre elles sont exploitées de façon durable (source IPBES 2022).

sobriété et qui pourtant subissent les conséquences des changements à venir. La sobriété juste appelle également à s'interroger sur les offres et alternatives possibles aux consommations existantes et des soutiens ciblés.

Après avoir formulé une définition de la sobriété, cet avis présente des préconisations proposées par des acteurs du débat public, les difficultés et quelques controverses que cela suscite. Dans une seconde partie, l'avis s'attache à présenter les acteurs en présence et formule des préconisations autour de cinq axes de réflexion : la justice sociale, la démocratie, l'offre et la demande, les espaces de temporalités et la construction de récits proposant d'inscrire la sobriété comme condition d'une société du "bien-être" plutôt que dans une société du "toujours plus".

Plusieurs particularités ont marqué la construction de cet avis. Le lancement des travaux s'est effectué *via* l'événement du CESE qu'a constitué le forum des scénarios de la transition écologique, où RTE et l'ADEME ont présenté leurs scénarios respectifs, intégrant la dimension de la sobriété. La crise énergétique que nous traversons et la communication gouvernementale sur les incitations à la sobriété qui en découlent, ont eu pour effet de confondre partage conjoncturel de la pénurie et sobriété pérenne. Les éléments du trilemme énergétique ont aussi nourri les débats de la commission : comment assurer la sécurité énergétique tout en réduisant l'empreinte carbone et en mettant en œuvre une sobriété juste. Cet avis a également été l'occasion de recueillir sur une plateforme en ligne la contribution de 5200 personnes et d'organiser un atelier de convergences réunissant plusieurs dizaines de femmes et d'hommes qui ont formulé des préconisations prises en compte et identifiées dans cet avis. Des avis du CESE en cours d'élaboration à l'heure où est rédigé cet avis ou venant d'être présentés apportent un éclairage spécifique sur plusieurs aspects de cet avis : sur le bâtiment durable, les mobilités en zones peu denses, le foncier, le financement de la transition écologique, les conséquences des changements climatiques sur le travail et sur les inégalités de genre liées aux crises climatiques, pour ne citer que les plus récents, ils compléteront certains aspects de cet avis.

Cet avis est donc à considérer comme une contribution qui pose les conditions préalables à de nombreux débats sur les choix de société, considérant que les évolutions de nos modes de vie vers une sobriété choisie, possible et désirable, sont vitales.

Première partie

I - QU'EST-CE QUE LA SOBRIÉTÉ ?

En France, le terme de sobriété renvoie à la transformation de l'organisation collective de la société en vue d'accompagner la transformation des modes de vie et des comportements individuels. Dans les pays anglo-saxons, c'est le terme de « *sufficiency* » qui est employé. Tandis que le mot sobriété peut renvoyer à la notion de manque, de restriction, de limitation ou de modération, celui de « *sufficiency* », plus positif, se rapproche de la satiété, de l'idée de disposer d'une quantité suffisante pour tout le monde. Elle implique ainsi une idée de partage, de réponse aux besoins et de justice.

L'association négaWatt⁴ propose de définir la sobriété comme une « démarche de réduction des consommations superflues » articulée autour de 4 dimensions⁵ :

- structurelle, qui consiste à créer, dans l'organisation de l'espace ou de nos activités, les conditions d'une modération de notre consommation (par exemple l'aménagement du territoire en vue de réduire les distances à parcourir pour accéder au travail, aux commerces, aux services publics, etc.) ;
- dimensionnelle, qui concerne le bon dimensionnement des équipements par rapport à leurs conditions d'usage (par exemple l'utilisation de véhicules adaptés, en poids, volume et puissance aux usages de déplacements de proximité et de déplacements interurbains) ;
- d'usage, qui porte sur la bonne utilisation des équipements en vue d'en réduire la consommation (par exemple l'extinction des veilles, la limite de vitesse sur route ou encore l'allongement de la durée de vie des équipements) ;
- conviviale, qui relève d'une logique de mutualisation des équipements et de leur utilisation (par exemple les formules d'autopartage ou l'encouragement à la cohabitation dans les logements ou les espaces de travail).

M. Eloi Laurent, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), professeur à Sciences Po et à Stanford, distingue trois approches de la sobriété :

- la « sobriété frugalité » s'inscrit dans les principes d'Aristote qui présentait l'économie comme une discipline de la sobriété, cherchant à satisfaire les besoins humains essentiels dans un environnement contraint en assurant la correspondance entre des besoins raisonnés et des ressources limitées⁶. La sobriété frugalité est donc basée sur des choix individuels fondés sur la morale

⁴ négaWatt est une association française fondée en 2001 qui regroupe des experts et des praticiens de l'énergie, <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022>

⁵ Source négaWatt : La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale : synthèse du scénario négawatt 2022, (octobre 2021) p. 4.

⁶ La sobriété frugalité se rapproche de la notion de sobriété heureuse proposée par Pierre Rabhi.

personnelle appelant à faire des efforts, par rapport à un effort général, mais sans contrainte et sans délibération sur la justice sociale ;

- la « sobriété modération » est basée sur une réduction de la consommation d'énergie et de ressources. Aujourd'hui, l'économie mondiale consomme 100 milliards de tonnes de ressources naturelles par an⁷, soit trois fois plus que dans les années 1980. Ce rythme de consommation est aujourd'hui reconnu comme insoutenable ;
- la « sobriété partage », fondée sur la justice sociale, est définie comme l'ensemble des mesures qui permettent d'éviter la demande tout en assurant le bien-être universel dans les limites planétaires. Ce concept a été introduit par Yamina Saheb, ingénieure, économiste et docteure en énergétique dans le sixième rapport d'évaluation du Groupement intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC).

À ces catégorisations, certains y ajoutent la sobriété de substitution⁸.

Dans son dernier rapport, le GIEC définit la sobriété comme « *un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous dans les limites planétaires* »⁹. Le Haut Conseil pour le climat, quant à lui, a précisé dans son rapport annuel sur la neutralité carbone, la notion de sobriété énergétique, laquelle « *consiste à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective* ». Par ailleurs, la « sobriété énergétique » est désormais inscrite dans la loi de transition énergétique, votée à l'été 2015.

Devant les multiples publications, émissions et définitions consacrées à ce sujet, le CESE a souhaité préciser ce terme de sobriété en le définissant ainsi :

« Un ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour tous dans les limites planétaires ».

La sobriété juste, pour sa part, peut se définir comme :

« Un ensemble de mesures collectives et systémiques au sein desquelles s'élaborent des pratiques quotidiennes qui organisent la juste répartition tout en réduisant la demande en énergie, matériaux, sol et eau afin de garantir les droits fondamentaux et les conditions de vie dignes des personnes dans les limites planétaires. »

En matière d'énergie, la sobriété doit être distinguée de l'efficacité : la première vise une réduction de la consommation dans l'absolu et implique de remettre en question nos habitudes et nos modes de vie pour les rendre soutenables, tandis que

⁷ Audition de M. Eloi Laurent.

⁸ Cf. Dossier Alternatives Économiques – décembre 2022

⁹ cf. Synthèse ADEME Panorama de la notion de sobriété 2019.

l'efficacité énergétique fait référence à l'optimisation de la consommation de l'énergie pour obtenir le même service.

Ces deux notions contribuent cependant à la même finalité que représente la réduction de la consommation d'énergie, et se complètent.

Toutefois, il est important de veiller à l'effet rebond que peuvent engendrer les mesures d'efficacité énergétique. Identifié par Stanley Jevons¹⁰, il se traduit généralement par le fait que la baisse des coûts unitaires peut conduire à une hausse de la consommation globale (les voitures ont une moindre consommation au km mais sont plus grosses et utilisées plus souvent, isoler une maison conduit à augmenter la température intérieure, etc.).

II - LES PROPOSITIONS DANS LE DÉBAT PUBLIC

A - De nombreuses propositions provenant d'acteurs divers

Plusieurs instances, organismes publics et privés et associations ont souligné la nécessité d'actions en matière de sobriété et formulé des propositions et pour certains des scénarios en ce domaine.

Le GIEC¹¹ confirme dans son 6^{ème} rapport que le changement climatique se généralise, s'accélère et s'intensifie. L'augmentation des températures moyennes à la surface de la Terre entre 2011 et 2020 par rapport à la période 1850-1900 est déjà de 1,09°C, dont 1,07°C sont causés par les activités humaines. Elle atteint 1,59°C sur les terres émergées et 0,88°C au-dessus des océans. Il est établi que les émissions de GES anthropiques sont la cause d'une hausse de la fréquence et/ou de l'intensité de certains événements climatiques extrêmes depuis l'ère préindustrielle. Le volet 3 du rapport « Atténuation du changement climatique » aborde la question de la sobriété qui nécessite des actions individuelles et/ou des changements de modes de vie, variables selon les niveaux de revenus des individus, mais aussi des décisions politiques. Cette sobriété concerne la demande énergétique dans des domaines tels que l'alimentation, les bâtiments, l'urbanisme, le travail et les transports, mais aussi la limitation du gaspillage. Des politiques et des investissements publics sont nécessaires à sa mise en œuvre, mais l'échelle de l'individu, de ses comportements et de ses modes de vie a aussi un rôle important.

¹⁰ Williams Stanley Jevons économiste et logicien britannique (1835-1882).

¹¹ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies, créé en 1988, est un organisme intergouvernemental chargé, par des synthèses scientifiques établies par consensus, d'évaluer la réalité, l'évolution, les causes ainsi que les conséquences du changement climatique en cours.

L'ADEME¹² a publié en 2021 l'étude *Transitions 2050 : choisir maintenant pour le climat*, qui vise à illustrer le champ des possibles à long terme pour atteindre la neutralité carbone (situation où un pays n'émet pas plus de GES qu'il n'en peut absorber, en réduisant et compensant ses émissions) et à en explorer les implications. Ce rapport comprend quatre scénarios répondant à quatre visions de la société et à quatre niveaux de demande en énergie : un scénario S1 « Génération frugale », un scénario S2 « Coopérations territoriales », un scénario S3 « Technologies vertes » et un scénario S4 « Pari réparateur ».

Sur saisine du Gouvernement, Réseau de transports d'électricité (RTE) a rendu en 2021 une étude sur l'évolution du système électrique intitulée « Futurs énergétiques 2050 », qui présente 6 scénarios permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ces scénarios se fondent, dans tous les cas, sur un développement significatif des énergies renouvelables, en y associant, selon les scénarios, une sortie plus ou moins rapide du nucléaire ou au contraire la construction d'un nombre variable de nouveaux réacteurs. Le rapport complet comprend une analyse sociétale qui approfondit notamment la dimension des modes de vie en matière résidentielle, dans le secteur tertiaire, de consommation énergétique des transports, ainsi que dans l'industrie, dans une optique de sobriété¹³.

L'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI¹⁴) a étudié avec la Banque interaméricaine de développement (BID) dans le rapport *Atteindre la prospérité sans carbone : comment les gouvernements peuvent mettre en œuvre 15 transformations essentielles (2022)*, une liste de 15 transformations que les pays peuvent mettre en œuvre. Les six sections du rapport sont consacrées à l'électricité, aux transports, à l'agriculture, à la sylviculture, à l'utilisation des terres, aux bâtiments, à l'industrie et aux déchets. Elles comprennent chacune une ou plusieurs transformations jugées clés pour permettre de réduire les émissions de GES et atteindre zéro émission nette. Une partie des mesures porte sur la sobriété.

négaWatt a publié en 2021 son 5^{ème} scénario de transition énergétique pour la France. Celui-ci vise, dans une démarche globale de soutenabilité, à répondre aux impératifs énergétiques et climatiques en faisant de la sobriété, couplées à l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, l'un des volets qu'elle explore dans une optique de « sobriété heureuse et conviviale », d'équité et de partage des ressources.

¹² L'ADEME, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), nommée désormais Agence de la transition écologique, est issue de la fusion, en 1992, de plusieurs agences préexistantes.

¹³ RTE « Futurs énergétiques 2050 », l'analyse sociétale : https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/BP50_Principaux%20re%CC%81sultats_fev2022_Chap13_analyse%20societale_0.pdf;

¹⁴ L'IDDRI est un institut de recherche fondé en 2001 se donnant pour objectif de placer le développement durable au cœur des relations internationales, des politiques publiques et des stratégies privées. Source : site de l'IDDRI.

Le Shift Project¹⁵ dans son Plan de transformation de l'économie française¹⁶ estime qu'une sobriété systémique doit être organisée collectivement et qu'elle requiert un déploiement d'infrastructures, d'équipements et de services, qui fera appel au tissu économique. Il est observé qu'un retard dans la transformation du reste de l'économie vers la sobriété systémique et l'efficacité induira des arbitrages énergétiques difficiles.

Carbone 4¹⁷ a publié en 2019 la note *Faire sa part ?* consacrée à l'impact d'actions individuelles de sobriété, accompagnées ou non d'investissements¹⁸. Selon cette note, des changements de comportements individuels significatifs permettraient de réduire l'empreinte carbone moyenne d'une personne de 25 % au mieux, et d'environ 20 % en plus s'ils s'accompagnent d'investissements (rénovation thermique, changement de chaudière...). Mais ces estimations se fondent sur un engagement personnel « héroïque », qu'il serait peu réaliste d'attendre de la majorité de la population. Un engagement individuel plus modéré et réaliste permettrait d'atteindre une réduction de l'empreinte carbone d'environ 20 % de l'effort nécessaire pour parvenir d'ici 2050 aux 2 tonnes de CO₂ par an compatibles avec l'Accord de Paris. Ainsi, si l'étude souligne l'importance des actions individuelles spontanées, elle souligne également les rôles et responsabilités des entreprises et des pouvoirs publics.

La Convention citoyenne pour le Climat (CCC)¹⁹ a formulé dans son rapport publié en 2020, 149 propositions, regroupées selon cinq thématiques avec pour objectif de « *définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990* » : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir. Certaines des mesures proposées portent sur la sobriété, la finalité poursuivie étant la réduction des émissions de GES.

Des scénarios comportant des actions de sobriété ont aussi été élaborés en matière agricole et alimentaire : c'est notamment le cas du scénario Afterres2050²⁰, élaboré par Solagro en 2016, et du projet TYFA²¹, qui a pour objet d'explorer la possibilité de généraliser à l'échelle européenne un projet agroécologique fondé sur

¹⁵ The Shift Project est un *think tank* qui, selon ses propres termes « *œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone [dont la] mission consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique* ».

¹⁶ Lancé en mars 2020 par le Shift Project, le Plan de transformation de l'économie française est un vaste programme qui « *vise à proposer des solutions pragmatiques pour transformer l'économie, en la rendant : moins carbonée, plus résiliente et créatrice d'emplois* » source The Shift Project.

¹⁷ Entreprise d'expertise en stratégie climat fondée en 2007

¹⁸ *Carbone 4 : Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'Etat : Eléments généraux* (juin 2019).

¹⁹ La CCC est une assemblée de citoyennes et citoyens français, à la demande du Premier ministre. Elle a regroupé, plusieurs jours par mois pendant plusieurs mois, 150 citoyennes et citoyens tirés au sort parmi la population française avec un comité de gouvernance et l'éclairage d'expertes et experts ainsi que d'actrices et acteurs associatifs. Le CESE a été associé aux travaux.

²⁰ Cf. pour le scénario Afterres de Solagro (association française d'ingénierie de conseil et de formation en agroécologie) :

https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro_afterres2050_version2016.pdf
résumé : https://solagro.org/images/imagesCK/files/publications/f98_2021_plaquetteafterres-4-pages.pdf

²¹ Ten Years For Agroecology in Europe.scénario développé avec l'IDDRI

l'abandon des pesticides et des engrais de synthèse, l'abandon des importations de protéines végétales et l'adoption de régimes alimentaires plus sains à l'horizon 2050²².

Nombre de travaux du CESE comprennent aussi des préconisations portant sur les différents aspects de la sobriété, dans divers domaines, comme on le verra *infra*.

B - Les préconisations dans le débat public :

De très nombreuses propositions émanent de ces différents organismes ou structures, certaines font l'objet d'un large consensus, d'autres beaucoup moins. Sans prétendre en établir une liste exhaustive, elles sont présentées dans les différents domaines, en rappelant les travaux du CESE qui ont pu contribuer au débat public.

1. Transports

Le Haut Conseil pour le climat note dans son rapport 2022 *Dépasser les constats, mettre en œuvre les solutions* (juin 2022) que le secteur des transports, avec 30 % des émissions de GES, reste le premier secteur émetteur en France et « *doit fortement accélérer son rythme de réduction des émissions pour respecter les budgets carbone futurs et les ambitions du paquet européen Ajustement à l'objectif 55*²³ ».

Selon Carbone 4, des comportements individuels orientés vers une sobriété accrue en matière de mobilité seraient, après le fait de devenir végétarien, le deuxième domaine dans lequel des actions accompagnées par des investissements auraient l'impact le plus significatif sur le plan quantitatif pour réduire l'empreinte carbone des personnes. Les enjeux en la matière sont donc importants.

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le CESE notait dès 2013 l'importance d'agir sur la structure des villes²⁴ en faveur d'une densification raisonnée de l'habitat et de la limitation de l'étalement urbain.²⁵ Ces plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire doivent également prendre en compte les mobilités différenciées entre les femmes et les hommes, afin de s'assurer que les nouvelles physionomies des villes sont inclusives pour tous et toutes. La réduction du nombre des kilomètres parcourus, en particulier dans des véhicules carbonés moins lourds, est un enjeu en termes de sobriété, que l'ADEME intègre dans trois de ses quatre scénarios²⁶. Le CESE a également préconisé une meilleure coordination entre réseaux de transports, d'énergie et numériques, et une planification s'inscrivant dans une planification écologique des territoires respectant la cohésion sociale et l'équité territoriale²⁷.

²² Cf. projet TYFA :

https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/201809-ST0918-tyfa_1.pdf

²³ Objectif de réduction des émissions de GES de l'UE de 55 % d'ici à 2030 (par rapport à 2005).

²⁴ Audition de Mme Corinne Le Quéré, présidente du HCC, par la commission environnement le 9 novembre 2022.

²⁵ Avis du CESE *Transition énergétique dans les transports*, (2013), p. 18.

²⁶ ADEME étude « Transitions 2050 : choisir maintenant pour le climat ».

²⁷ Avis du CESE *L'impact des Infrastructures de réseaux dans l'économie* (2020).

En matière d'infrastructures, négaWatt prône l'abandon de tout nouveau projet d'infrastructure routière ou aéroportuaire²⁸, la Convention citoyenne pour le climat proposait d'interdire la construction de nouveaux aéroports et de privilégier l'extension des aéroports existants²⁹, tout comme l'AIE³⁰ estime contraire aux objectifs climatiques d'ouvrir de nouveaux champs d'hydrocarbures et même de finir d'exploiter ceux connus. Dans les préconisations présentées dans les avis du CESE, la priorité doit être donnée à l'entretien et à l'optimisation de l'existant sur la construction de nouvelles infrastructures, qui génèrent pollutions, émissions de GES et artificialisation des sols³¹.

Le développement de transports collectifs, publics ou conventionnés accessibles au plus grand nombre, notamment en sites propres, et une meilleure coordination des modes de transports entre autorités organisatrices des mobilités (AOM) devaient selon le CESE être encouragés pour favoriser cadencement et compatibilité des horaires, en créant des garages à vélo sécurisés ou des parkings de rabattement près des gares. La CCC appelait pour ce faire à un plan d'investissement massif pour moderniser les infrastructures, les matériels roulants et les gares, afin d'en faire des pôles multimodaux.

Le CESE a rappelé la nécessité de promouvoir des plates-formes publiques de mise en relation facilitant l'accès aux transports partagés (covoiturage, autopartage, transports à la demande), qui contribue à la sobriété en favorisant l'usage plutôt que la possession des véhicules, ainsi qu'à renforcer le droit à la mobilité, notamment dans les espaces à faible densité³².

La réduction de la vitesse en ville et, sur les autoroutes, à 110 km/h, a été par ailleurs mise en avant par négaWatt et la CCC, RTE mettant l'accent sur la baisse de la vitesse moyenne de circulation³³. D'autres préconisations visent à réduire dans une logique de sobriété le poids des véhicules et, de ce fait, la consommation d'énergie et les émissions de GES qu'ils génèrent³⁴.

Le CESE recommandait de prévoir, dans les Plans de mobilité (PDM), des contrats de déplacements regroupant AOM, employeurs, représentantes et représentants des salariés et particuliers, femmes et hommes, sur le modèle des plans de déplacement d'entreprises ou interentreprises, en recherchant l'intérêt partagé.

Les 4 scénarios de l'ADEME font, à des degrés divers, une large place à l'usage des mobilités actives (vélo, marche à pied) au potentiel de développement

²⁸ Scénario négaWatt 2022 : La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale (2021) p.6.

²⁹ Propositions de la Convention citoyenne sur le climat.

³⁰ Agence internationale de l'énergie, fondée en 1974 dans le cadre de l'OCDE.

³¹ Avis du CESE *projet de Schéma national des infrastructures de transport* (2012), avis du CESE *La transition énergétique dans les transports* (2013), avis du CESE *Projet de loi d'orientation des mobilités* (2018), avis du CESE *Climat, énergie, biodiversité contribution du CESE à la convention citoyenne* (2019).

³² Avis du CESE *Avant-projet de loi d'orientation des mobilités* (2018)

³³ NégaWatt Scénario 2022 : La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale (2021) p. 6.

³⁴ Étude ADEME « Transitions 2050 : choisir maintenant pour le climat », propositions de la CCC et RTE.

considérable³⁵, en prévoyant un essor de l'usage du vélo en kilomètres parcourus par habitant d'un facteur deux dans le scénario 4 à un facteur huit dans le scénario 1³⁶.

négaWatt propose notamment une éco-contribution sur les billets d'avion pour augmenter le prix de l'aérien et l'interdiction progressive de l'ensemble des vols intérieurs quand une alternative ferroviaire existe³⁷. La CCC demandait la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs d'ici 2025, uniquement sur les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps (trajet de moins de 4h)³⁸, la commission européenne vient de valider l'article de loi issu de la CCC qui reprenait cette proposition (sur les vols inférieurs à 2h30). Le CESE recommandait³⁹ que les pouvoirs publics français accentuent leur pression dans les instances européennes et internationales pour remettre en cause l'exonération du transport aérien international et de transport maritime de la fiscalité carbone ou environnementale et du marché du carbone européen. De fait, la multiplication des compagnies low-cost a encouragé une hausse spectaculaire de l'activité aérienne. Le Parlement européen a ainsi projeté cette croissance fulgurante du trafic, indiquant qu'à ce rythme, la part des émissions de CO₂ de l'aviation internationale pourrait atteindre 22 % des émissions mondiales en 2050⁴⁰.

2. Logement

La sobriété appliquée au logement comporte des dimensions spatiales, matérielles et humaines. Elle commence par une utilisation réduite et raisonnée du foncier. Le CESE avait appelé les acteurs locaux à mettre en œuvre une politique volontariste sur l'octroi du foncier à des opérateurs s'engageant à fournir des logements à loyer accessible et des stratégies foncières limitant l'étalement urbain⁴¹.

Une autre voie d'économie d'usage des sols consiste en un processus de déconstruction/reconstruction comme envisagé dans le scénario 3 de l'ADEME⁴². Cette sobriété dans l'usage des sols a surtout été mise à l'honneur par la CCC, avec des propositions radicales, comme l'interdiction de toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations de friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante, ou encore la facilitation des reprises et réhabilitation des friches, avec la possibilité pour les communes d'exproprier celles délaissées depuis dix ans ou plus.

³⁵ Guide ADEME « développer la culture vélo dans les territoires » - juin 2021.

³⁶ ADEME étude « Transitions 2050 : choisir maintenant pour le climat ».

³⁷ Scénario négaWatt 2022 : La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale (2021) p.6.

³⁸ Propositions de la Convention citoyenne sur le climat.

³⁹ Avis du CESE *Climat, neutralité carbone et justice sociale* (2021).

⁴⁰ source Martin Cames, J. & Cook, V., 2015. Emission Reduction Targets for International Aviation and Shipping, EPRS: European Parliamentary Research Service et <https://www.lafabriqueeecologique.fr/app/uploads/2022/06/Decryptage-40-Transport-ae%CC%81rien.-Ou%CC%80-en-est-on.pdf>

⁴¹ Avis et rapport du CESE *Le logement autonome des jeunes* (2013) .

⁴² ADEME étude « Transitions 2050 : choisir maintenant pour le climat ».

Pour stabiliser l'emprise foncière, il est fréquemment proposé d'opter pour une densification du bâti, voire de la population. D'où la nécessité de réfléchir collectivement à la promotion de formes d'urbanisme moins consommatrices de foncier sans réduire le nombre de logements, leur qualité ou leur confort, comme l'a recommandé le CESE⁴³. Cela suppose de concevoir un urbanisme qui densifie la ville en accroissant l'offre de logements, notamment sociaux, en centre-ville ou en centre-bourg et en favorisant la coordination entre les documents d'urbanisme⁴⁴. Ces nouveaux objectifs d'urbanisation s'inscrivent dans un processus plus long et demandent un accompagnement fort en termes d'aménagement du territoire et d'ancrage territorial de tous les acteurs politiques comme économiques. La reconcentration des fonctions de vie au sein des villes, comme le propose RTE, présente l'avantage de concourir à la densification des villes avec une augmentation de la part des logements collectifs et un maillage étroit des commerces de proximité (« ville du quart d'heure »⁴⁵, où tout est accessible à pied en moins d'un quart d'heure). Cette contention de l'étalement urbain passe aussi par la densification dans l'habitat. Cette option compte parmi les actions de sobriété préconisées par négaWatt, tout comme par la CCC, qui appelait à sensibiliser à l'importance et à l'intérêt d'une ville plus compacte et à construire une nouvelle culture de l'habitat collectif.

À cet égard, les choix urbanistiques⁴⁶ et les types d'habitation qui leur sont liés ont une incidence majeure en termes de sobriété, en particulier l'arbitrage entre habitat collectif et habitat individuel. Dans son scénario 1, l'ADEME envisage une limitation des constructions neuves et la transformation des résidences secondaires en résidences principales. négaWatt plaide pour une réduction de la part des maisons individuelles dans la construction neuve au profit du petit collectif. Enfin, le CESE a appelé à une réflexion sur le logement de demain et le nouveau rapport à l'espace pour que puissent être explorées des alternatives au modèle pavillonnaire. Il préconisait notamment d'étudier le coût socioéconomique de l'accès à la propriété, intégrant les impacts sur l'environnement, l'artificialisation, la distance domicile-travail, la consommation d'énergie, etc.

Types et procédés de construction peuvent eux aussi concourir à des modes de production plus sobres et plus encore, la réhabilitation plutôt que la construction neuve. Le scénario négaWatt évalue l'évolution possible des consommations de matériaux en intégrant notamment des hypothèses de sobriété et de substitution par leurs équivalents d'origine renouvelable c'est à dire biosourcés. Dans le bâtiment, la forte hausse de la part du bois serait compensée par la baisse globale de la construction neuve. La diminution globale de la consommation de matières premières, dans le logement comme ailleurs, répond à deux enjeux : la raréfaction des ressources et les

⁴³ Avis du CESE *La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?* (2018).

⁴⁴ Avis du CESE *La transition énergétique dans les transports* (2013).

⁴⁵ Concept généralement attribué à Carlos Moreno, urbaniste, qui souligne la relation entre le temps et la qualité de vie.

⁴⁶ Depuis la charte d'Athènes de 1934 sur la planification urbaine, les villes sont construites sur l'idée d'une spécialisation fonctionnelle des espaces. Malgré des tentatives visant à revenir sur ce modèle, notamment via la Charte de Bruxelles de 1980, nous ne sommes pas parvenus à renverser la stratégie visant à spécialiser les espaces artificialisés en milieu urbain et rural.

conditions de leur extraction souvent effectuée dans des conditions environnementales et sociales inacceptables. Le CESE préconisait aussi que les projets de démolition soient justifiés et accompagnés d'une note en vue d'optimiser le réemploi des matériaux⁴⁷. Au total, la substitution de matériaux et l'augmentation des taux de recyclage permettraient, selon négaWatt, de réduire plus fortement la consommation de matières premières extraites du sol.

Pour ce qui est de la réhabilitation, l'avis « *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation* » a formulé de nombreuses préconisations visant à améliorer la gouvernance, adapter et stabiliser les règles, massifier les rénovations, accompagner les financements... Le CESE avait par ailleurs proposé de mettre à l'étude le transfert des avantages liés aux constructions touristiques neuves vers la réhabilitation, convaincu que cette mesure permettrait de moins impacter l'environnement, l'espace et le foncier, que les constructions neuves et favoriserait le maintien d'une activité dans le BTP et l'artisanat⁴⁸. D'une façon générale, l'idée est défendue par le Conseil de privilégier, dans les zones touristiques, la réhabilitation des logements existants à toute construction neuve individuelle⁴⁹. Dans le même esprit, il a proposé d'étudier un financement spécifique pour faire évoluer le parc HLM sans démolition, par une rénovation lourde ou une transformation d'usage⁵⁰. négaWatt va dans le même sens, en demandant que l'on diminue les surfaces neuves construites annuellement (résidentiel mais aussi tertiaire) au profit de la réhabilitation des bâtiments existants. L'évaluation du potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition est une idée qui a aussi été exprimée fortement par la CCC.

La sobriété par l'occupation vient compléter la sobriété par les actions sur le bâti. Beaucoup de préconisations ont été formulées sur la taille et la nature des logements. Pour l'essentiel, elles sont constituées de mesures destinées à accroître l'offre à parc constant, faisant ainsi l'économie de terrains et constructions nouveaux. Le CESE a formulé des préconisations pour lutter contre la vacance⁵¹.

Les modes d'occupation des logements ont aussi de l'importance. C'est notamment pourquoi négaWatt promeut l'idée d'un dimensionnement raisonnable des équipements et l'élimination des gaspillages dans les bâtiments, en prenant pour exemples non exhaustifs, l'éclairage et la climatisation. RTE évoque la limitation volontaire de la consommation de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'autres éco-gestes. La CCC a précisé souhaiter la mise en œuvre d'une incitation à la limitation du recours au chauffage et à la climatisation dans les logements et les bâtiments tertiaires, avec une température moyenne maximale de 19 °C et un renoncement à la climatisation en deçà de 25 °C. Carbone 4 est aussi porteur de ce message visant à

⁴⁷ Avis du CESE *Comment redynamiser nos centres-villes et nos centres-bourgs ?* (2021).

⁴⁸ Avis du CESE *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?* (2015).

⁴⁹ Avis du CESE *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société* (2015).

⁵⁰ Avis du CESE *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain* (2011).

⁵¹ Avis du CESE *Le financement des investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaisons* (2021), Avis du CESE *La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?* (2018), Avis et rapport du CESE *Le logement autonome des jeunes* (2013), Avis du CESE *Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ?* (2017), Avis du CESE *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France* (2016).

une action sur le thermostat, en baissant la température de consigne de son logement. Dans tous les cas, le but affiché est l'atteinte d'un confort domestique avec une température modérée (IDDRI).

Les pratiques d'habitat partagé ou participatif peuvent également jouer un rôle. Dans son avis « générations nouvelles », le CESE proposait de promouvoir les initiatives favorisant des manières d'habiter moins consommatrices d'espace, plus économes en énergie et plus durables, génératrices de liens et de solidarités. Il encourageait en particulier les pratiques d'habitat intergénérationnel s'inscrivant dans un objectif de solidarité⁵². Le scénario négaWatt prône l'idée d'une stabilisation du nombre de personnes par logement, favorisée par de nouvelles dynamiques en matière d'habitat comme la modularité, les cohabitations intergénérationnelles, etc. RTE évoque aussi dans ses scénarios une augmentation de l'habitat partagé avec mutualisation d'espaces et d'équipements, par exemple au sein de buanderies collectives.

Dans son scénario 2, l'ADEME envisage une rénovation massive, mais aussi un essor de la cohabitation et une adaptation du logement à la taille des ménages. Il est vrai que, comme le remarque l'IDDRI, la sobriété dans le contexte des scénarios énergie-climat consiste à interroger le besoin. Dans le cas présent : combien de mètres carrés de logement par habitante/habitant ? Cette approche invite, dans un second temps, à favoriser par les politiques de logement une stabilité des surfaces moyennes par habitante/habitant.

3. Alimentation

Les consommations liées à l'alimentation ont des impacts sur les ressources en énergie, en eau et en espaces naturels (biodiversité). Les mesures de sobriété liées à ce domaine peuvent relever des possibilités proposées aux consommateurs ou consommatrices, des choix et des contraintes en ce qui concerne les modes d'alimentation : cuisiner des produits bruts ou consommer des plats préparés à son domicile ou au restaurant, une part importante de la restauration se faisant par ailleurs par l'intermédiaire de la restauration collective, que ce soit dans le cadre scolaire ou professionnel. La part des protéines animales dans l'alimentation a aussi un impact important sur l'empreinte carbone des consommateurs et sur les limites planétaires.

La sobriété alimentaire dépend également des modes et des lieux de production et de distribution des aliments : c'est au sein des filières de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire que se fournissent les acteurs de la grande distribution, quand ce ne sont pas eux qui mettent en place leur propre circuit d'approvisionnement, notamment avec des produits importés et/ou transformés. L'empreinte carbone peut varier fortement en raison de l'origine du produit, de la saisonnalité, de la logistique, des étapes de fabrication, de l'emballage, du commerce où il est vendu. Il faut souligner que les marchés de plein vent, comme les circuits de proximité (vente à la ferme, AMAP, marché de producteurs, artisans et commerçants alimentaires de détail...), ont connu un très fort engouement pendant la crise sanitaire,

⁵² Avis du CESE *Génération nouvelles : construire les solidarités de demain* (2020).

ralenti désormais par l'inflation et le retour à des modes de vie plus contraints en temps disponible. Concernant les circuits alimentaires, l'avis du CESE : « Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires » de décembre 2020 avait souligné l'intérêt des circuits de proximité, qui réduit les émissions de GES de la logistique, profite à l'économie locale et permet une rémunération plus juste des producteurs ainsi qu'une meilleure transparence sur les produits. Les lois EGALIM et climat-résiliances ont donné ou vont donner aux restaurations collectives, publiques et privées, l'obligation de se fournir en produits locaux ou sous label à hauteur de 50 %.

Les propositions visant à une réduction de l'impact de l'alimentation ont ciblé la restauration collective : passer à un choix végétarien quotidien dans les self-services et inciter la restauration collective à menu unique à développer des menus végétariens (CCC), réduire les pertes et les déchets alimentaires (IDDRI, négaWatt, Solagro) en accord avec la proposition de régulation des portions en fonction de la consommation réelle, de régulation des commandes en fonctions des demandes (CCC), mais également de contribuer à l'innovation dans les régimes à base de plantes (IDDRI). Le CESE a aussi porté plusieurs préconisations dans ce sens⁵³.

Au niveau des pratiques individuelles, l'IDDRI propose d'adopter des régimes alimentaires sains qui réduisent l'empreinte carbone des aliments, négaWatt envisage une réduction de la consommation de viande de -50 % en 2050 et l'ADEME -70 % dans son Scénario 1. Cette baisse de la consommation est également signalée comme nécessaire par RTE, faisant de ce levier une mesure commune aux principaux « scénaristes » de la sobriété.

Ce même scénario 1 de l'ADEME est d'ailleurs fondé sur une agriculture utilisant deux fois moins d'eau en irrigation considérant que le changement des pratiques agricoles peut fortement contribuer à l'effort de sobriété en matière d'alimentation, diagnostic et objectifs partagés par les scénarios de Solagro. En plus de la réduction de la consommation en eau, l'ADEME propose ainsi de développer la méthanisation en mobilisant la moitié des tonnages et alerte à cette occasion sur l'indispensable maintien de l'équilibre entre les fonctions alimentaires et énergétiques de la biomasse, son scénario 3 s'appuyant sur l'exploitation de cette biomasse.

Concernant la part de la sobriété visant à réduire l'impact sur l'environnement et plus particulièrement la biodiversité, les mesures proposées visent notamment à diminuer l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et d'interdire des pesticides les plus dommageable pour l'environnement en 2035 (CCC), annonçant la nécessaire mutation des pratiques agricoles, avec un basculement de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique, l'agroécologie et la production intégrée (négaWatt). Le CESE le préconisait également dans son avis : « La transition agroécologique : défis et enjeux »

Par ailleurs, l'IDDRI suggère au Gouvernement d'intégrer des subventions ou des avantages fiscaux pour encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, par exemple en incluant la production décentralisée d'électricité à la ferme grâce au

⁵³ Avis du CESE *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires* (2020).

méthane capté mais également en évaluant et redéfinissant les objectifs des fonds consacrés aux subventions agricoles.

Les propositions de RTE encouragent quant à elles l'adoption d'une alimentation moins transformée, plus saine, de saison et locale, afin d'entraîner une diminution des besoins de l'industrie agroalimentaire. Cette transition pourrait être portée par le développement des points de vente en circuit court.

Tous les scénarios de la sobriété s'accordent sur la nécessité de diminuer la part de protéines carnées dans l'alimentation. Cette évolution pose en outre la question du seuil des aménités et des externalités de l'élevage, qu'il s'agisse de viande ou de protéines aquatiques et d'impacts sur le paysage

4. Consommation

Le dernier domaine abordé dans cet avis peut être globalisé sous l'appellation de consommation. Il est donc question ici de secteurs non évoqués auparavant et principalement de la consommation de biens et services.

Au-delà des choix et des aspirations des consommateurs et des consommatrices, à réduire leur consommation de biens et services par leur propre volonté – en réduisant notamment leurs achats non indispensables et en ne renouvelant leurs équipements que lorsque ceux-ci sont hors d'usage et non réparables –, les efforts de sobriété peuvent porter sur la diminution des incitations à la consommation, ainsi que sur une réduction des consommations des fournisseurs de biens et services.

Il est ainsi souligné la nécessité de réaliser des produits davantage réparables, plus durables, contribuant à une maîtrise globale de la demande en énergie et en matériaux (négaWatt), de lutter contre l'obsolescence programmée, de développer des « *repair cafés* » ou « *bricothèques* » et autres ressourceries (RTE). Il est par ailleurs demandé au Gouvernement d'établir un modèle d'économie circulaire (potentiellement créateur direct d'emplois) en se concentrant sur la réparation ou la reconversion des produits, la collecte de matériaux recyclables et la gestion des déchets (IDDRI), de substituer des produits manufacturés importés par des biens et services produits localement, à la condition que l'industrie s'adapte à une demande en mutation et décarbone sa production (ADEME). L'ADEME met en avant à travers ses scénarios 1 et 2 la nécessité d'une consommation réduite et l'adoption de modes de vie qui privilégient les liens sociaux à l'accumulation de biens matériels. Cette modification des modes de vie est également mise en exergue par l'IDDRI, qui s'appuie⁵⁴ sur les pratiques de consommation (structure des dépenses, habitudes d'achat, etc.), d'équipements (électroménagers, numérique, etc.), le rapport aux technologies, les pratiques culturelles, de loisirs et touristiques. S'y ajoutent aussi les achats partagés, les achats d'occasion, la réutilisation ou la location et le prêt.

Des propositions ont été partagées par la plupart des « scénaristes » pour une meilleure information des consommatrices et consommateurs par la mise en place de l'indice de réparabilité (RTE), par le développement puis la mise en œuvre d'un score

⁵⁴ Source : Le Gallic, 2017.

carbone sur tous les produits de consommation et les services (CCC), l'obligation d'un affichage environnemental des produits, incluant l'empreinte CO₂ en cycle de vie et des critères de réparabilité, recyclabilité, taux de matières recyclées et durabilité (négaWatt). Le CESE avait quant à lui invité le Gouvernement à mieux insérer l'affichage environnemental comme outil de déploiement de l'économie circulaire⁵⁵.

Enfin, des propositions ont émergé visant à réguler la publicité, source d'incitation à la surconsommation. L'avis du CESE sur le Projet de loi Climat-résilience a préconisé que la question de la publicité sur les véhicules les plus polluants soit réexaminée, en référence à leurs nuisances avérées. RTE propose quant à lui de diminuer la surface globale des commerces et d'interdire la création de nouvelles surfaces commerciales entraînant une artificialisation des sols (prévu dans la loi climat et résilience).

Il s'avère que dans ces quatre domaines, la mise en œuvre de ces préconisations est très inégale. L'avis du CESE portant sur l'habitat durable a, par exemple, souligné l'insuffisance des politiques engagées en la matière au regard des enjeux et de l'urgence.

III - CONSTATS PARTAGÉS : LA SOBRIÉTÉ FACE À LA SOCIÉTÉ D'ABONDANCE

Les sociétés modernes ont de longue date valorisé l'abondance. Selon M. Pierre Charbonnier, depuis le XVII^{ème} siècle, avec John Locke, notre société attache son projet d'émancipation à un réaménagement et à une exploitation de la nature pour la rendre plus productive et améliorer notre sécurité⁵⁶. Les travaux de Philippe Descola ont souligné la rupture anthropologique des sociétés modernes occidentales.

L'après-Guerre a connu une période de rationnement qui a marqué durablement les esprits d'une génération. Les Trente Glorieuses sont une autre étape dans la construction de la société autour de valeurs économiques et sociales d'abondance, « selon le principe d'une mise en relation du niveau de développement et des capacités de production de richesses d'un pays, à partir de niveaux de production très élevés »⁵⁷.

Mme Dubuisson-Quellier souligne la cohérence interne de cette conception, qui se décline aujourd'hui dans de multiples composantes de notre société : au niveau macro-économique, les politiques publiques encouragent des niveaux élevés de production fondés sur un accès peu onéreux à l'énergie et aux matières premières, elles aussi pensées comme abondantes et illimitées. Les politiques publiques de consommation vont dans le même sens, qu'il s'agisse des aides à la construction de logement, de l'aide à l'accession à la propriété ou des primes à la casse pour les automobiles, ensemble d'outils accompagnés d'un discours public qui contribuent à

⁵⁵ Avis du CESE *L'affichage environnemental, levier pour la mise en oeuvre de l'économie circulaire* (2019).

⁵⁶ Entretien de Pierre Charbonnier, chercheur au CNRS, professeur à Sciences-Po, agrégé et docteur en philosophie, auteur d'Abondance et liberté, une histoire environnementale des idées politiques.

⁵⁷ Audition de Mme Sophie Dubuisson-Quellier.

créer ou à maintenir des débouchés à la hauteur de ces niveaux de production élevés. Des dispositifs privés, tel le crédit à la consommation, les complètent et vont dans le même sens. Des valeurs sociales répondent aussi à cette logique, se traduisant par des indicateurs de niveaux de vie qui indexent le bien-être des individus et des ménages sur le bien-être matériel : le fait de disposer d'un nombre de mètres carrés habitables par personne, de tel type d'équipement ou de bien de consommation, d'accumuler, de renouveler certains biens, etc. Nombre de personnes pensent ainsi « avoir réussi » si elles accèdent à certains biens et de multiples arguments marketing visent à alimenter en permanence cette consommation.

Ce système est d'autant plus difficile à remettre en question que la protection collective contre divers risques sociaux et son financement sont favorisés par la croissance. Il a contribué à un réel progrès social en niveau de vie et en confort. Un niveau élevé de croissance économique contribue par ailleurs à rendre moins difficile la réduction des inégalités sociales, comme cela a été le cas en France durant les Trente Glorieuses.

Ainsi, la recherche d'une production et d'une consommation toujours plus élevées est vue comme au cœur du progrès et de la réussite sociale.

Cette référence à une société d'abondance où l'accroissement de la production serait illimité se heurte toutefois à des critiques pour certaines déjà anciennes mais qui se font de plus en plus générales et pressantes, favorisant la prise de conscience des limites de la planète et des menaces croissantes sur l'environnement.

Le rapport Meadows de 1972, consacré aux limites de la croissance, a mis en garde contre les dangers, pour l'environnement et pour l'humanité, de la croissance démographique et économique très forte de cette époque. Ce rapport est le premier à modéliser les risques d'effondrement induits par notre modèle de croissance.

Si ces premières analyses avaient été en leur temps contestées, la mise en exergue des limites de notre planète et de la gravité des dommages causés à l'environnement par une exploitation excessive et non durable des ressources, ainsi que la dénonciation des excès de notre modèle de développement productif, ont depuis reçu le soutien d'un nombre de plus en plus important de scientifiques, avec un écho croissant dans le débat public et dans l'opinion.

Un rapport publié en 2009 par une équipe internationale⁵⁸ de recherche alerte sur les « limites planétaires », des seuils que l'humanité ne doit pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle s'est développée, et pour « *pouvoir vivre de manière durable dans un écosystème sûr* ». Ce rapport met en exergue neuf limites, dont six considérées en 2022 comme dépassées. Cette approche a progressivement acquis une audience croissante, l'Union européenne l'intégrant dans le cadre du programme d'action générale de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre dans les limites de notre planète ». En

⁵⁸ Rapport d'une équipe de vingt-six chercheurs, menés par Johan Rockström du Stockholm Resilience Centre et Will Steffen de l'université nationale australienne, publié dans *The Science*, mise à jour 2015 <https://www.science.org/doi/10.1126/science.1259855>

2019, le rapport du Commissariat général au développement durable (CGDD) *L'environnement en France* reprend ce concept de neuf limites planétaires.

Des initiatives diverses visent à favoriser la prise de conscience dans l'opinion publique de ces limites de notre modèle de développement : ainsi, à titre d'illustration, l'association américaine *Global Footprint Network* calcule chaque année un « jour du dépassement de la Terre » (*Earth Overshoot Day*), date à partir de laquelle la population mondiale est supposée avoir consommé la totalité des ressources écologiques que la planète peut produire en un an pour régénérer ces productions ou absorber les déchets produits, dont le CO₂. La persistance du dépassement est le véritable problème, car notre surconsommation n'est pas temporaire, elle est tendancielle.

Des critiques sont aussi adressées aux indicateurs économiques quant à leur insuffisante prise en compte de la dimension environnementale et de l'état des ressources : il est souligné que le PIB, par exemple, ne prend pas en compte des services non monétaires qui contribuent à la cohésion sociale et à la qualité de vie, telles que les activités domestiques et familiales ou les activités bénévoles, et pas non plus à l'inverse les externalités négatives, telles que la dégradation de l'environnement qui résultent de certaines productions, ou le caractère limité de certaines ressources. Des indicateurs de richesses complémentaires ont été mis au point pour mieux prendre en compte le développement durable et, consacrés par la loi Sas⁵⁹, font l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre du Rapport annuel sur l'état de la France du CESE.

Les interactions entre offre et demande sont permanentes en économie de marché, dont c'est l'un des fondements : l'offre joue un rôle très important dans la dynamique pour concevoir, élaborer et produire à grande échelle des biens et services, les faire connaître et les valoriser, de manière à favoriser leur vente et s'assurer ainsi des débouchés. Elle n'en a pas moins un besoin essentiel de la consommation, pour que les produits fabriqués et les services élaborés puissent trouver leur demande. Or, celle-ci n'est pas nécessairement au rendez-vous, ce qui peut engendrer le gaspillage. À l'inverse, la demande a besoin de l'offre pour renouveler les produits à proposer, les rendre accessibles et les commercialiser. L'interdépendance entre ces deux composantes de l'économie est donc essentielle. En toile de fond, les accords commerciaux pèsent lourdement sur la régulation du fait de l'absence de normes mondiales contraignantes, sociales et environnementales, qui tend à favoriser l'externalisation des productions dans les pays moins-disants avec des effets néfastes sur l'empreinte écologique et sur la main d'œuvre de ces pays.

Pourtant, la démarche de sobriété telle qu'elle est parfois présentée peut comporter un risque de cibler la demande finale et de faire peser sur les seuls consommatrices et consommateurs la quasi-totalité de la responsabilité. Pour le CESE, offre et demande sont liées, et il faut se garder de laisser, du côté de l'offre, une totale liberté de rendre disponibles tous les biens et services possibles en enjoignant en même

⁵⁹ Mme Eva Sas est la députée rapporteure de cette proposition de loi sur les nouveaux indicateurs de richesse.

temps aux clientes et clients potentiels de ne pas acheter ou utiliser les biens et services ainsi mis sur le marché. Mme Corinne Le Quéré, présidente du HCC, souligne qu'il ne faut pas laisser l'offre en dehors de tout cadre, mais la réguler, avec des lignes directrices qui permettent à la clientèle de faire des choix, mais dans une offre contrainte⁶⁰. Apparaissent ainsi nécessaires la généralisation d'une alimentation équilibrée, saine et soutenable, ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire à tous les échelons de la chaîne de valeur.

Dans ce domaine de l'alimentation, comme d'autres domaines de la consommation des ménages, des différences existent selon le genre : les charges domestiques restent ainsi majoritairement portées par les femmes et elles sont les principales destinataires des injonctions de sobriété en tant que principales responsables de la consommation du foyer, mais elles disposent d'une marge de manœuvre limitée. Ceci peut engendrer une charge mentale et une tension entre la préoccupation d'assurer le quotidien et les contraintes de temps économiques et budgétaires, d'une part, et de répondre aux exigences de sobriété et de la transition écologique, d'autre part. Il faut donc veiller à ce que cette nouvelle sobriété ne se traduise pas par une régression de l'émancipation des femmes vis-à-vis de l'assignation aux tâches domestiques (temps, coûts d'usage, etc.). Les femmes se montrent par ailleurs davantage prêtes que les hommes à faire évoluer leurs modes de vie et mettent déjà leurs convictions écologiques en œuvre dans leurs choix de consommation relatifs à certains gestes de la vie courante tels que consommer local, de saison, éviter le suremballage ou limiter le chauffage. Elles sont plus mobilisées que les hommes dans le champ de la consommation alimentaire et du tri des déchets et, d'une manière générale, dans le champ de la gestion du budget du ménage (économies d'énergie, achats responsables, etc.), même si c'est moins le cas en matière de transport⁶¹. De même, elles veillent en moyenne plus que les hommes à limiter le chauffage ou la climatisation à leur domicile⁶².

IV - LA SOBRIETE SUSCITE DÉBATS ET CONTROVERSE

La promesse d'un bien-être associé à la réduction ou à l'évitement de la consommation suscite encore le scepticisme ou l'interrogation, bien que nombre de personnes en soient convaincues. Au regard des enjeux et des conséquences concrètes, plusieurs controverses sont apparues lors des échanges de la commission

⁶⁰ Mme Corinne Le Quéré, présidente du HCC, audition par la commission de l'environnement le 9/11/2022.

⁶¹ L'importance de la reconnaissance du rôle des femmes face aux enjeux climatiques et écologiques sera également abordée par le CESE dans son avis, en cours d'élaboration, sur « inégalités de genre, crise climatique et transition écologique ».

⁶² Terra Nova : étude Les femmes et le changement climatique, Thierry Pech et Didier Witkowski (2021) https://tnova.fr/site/assets/files/12118/terra-nova_les-femmes-et-le-changement-climatique_290621.pdf?10y0g

environnement, relayant celles du débat public⁶³. Elles indiquent des désaccords en matière de perception des enjeux, de nature des mesures à prendre, de leur efficacité relative pour réduire les émissions de CO₂, et des conséquences que celles-ci pourraient entraîner.

Quelle temporalité : sobriété structurelle ou conjoncturelle ?

Une controverse est liée aux potentielles pénuries d'énergie à court terme, en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les appels à la sobriété énoncés par le Gouvernement visent à assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie durant l'hiver, et plus globalement durant la crise géopolitique. Les retards de maintenance des centrales nucléaires liés en partie à la crise sanitaire ont par ailleurs réduit la puissance électrique disponible. Or le volume d'énergies renouvelables est insuffisant pour le compenser, la France n'ayant pas respecté ses engagements dans le domaine des EnR. Si le recours, même temporaire, à des centrales à charbon ou à gaz ou l'importation massive de gaz de schiste liquéfié, est justifié par la volonté de ne pas subir délestage, ou, pire, de black-out, il envoie un signal contradictoire à la volonté d'inscrire durablement les mesures de sobriété dans la transition climatique, et non pas dans la simple gestion d'une crise. Le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, qui bénéficie indifféremment à toutes les catégories sociales, est un autre signal contradictoire. Ainsi, la pénurie conjoncturelle terminée, elle ne justifierait plus de réduction de la consommation, notamment d'énergie. La controverse réside donc dans la différence de perception de cette période : pour certaines organisations de la société civile organisée, l'impératif est de garantir la disponibilité de l'énergie en promouvant les solutions qui s'imposent dans l'immédiat, quitte à s'affranchir des objectifs de décarbonation et des engagements de la France en la matière. Elles s'en remettent à d'autres mesures ou à la technologie pour répondre aux enjeux climatiques de moyen ou long terme. Pour d'autres, la gestion de la crise actuelle constitue une opportunité pour engager la transition et supposerait des politiques publiques volontaristes en complément des gestes individuels.

Plus globalement, la différence d'analyse se situe entre les notions de crise et de transition. À l'instar de la crise sanitaire qui a imposé *via* les confinements une baisse sensible de la consommation, la crise énergétique pourrait imposer à travers la hausse très importante des tarifs de l'énergie, une réduction de la consommation insupportable pour certains acteurs économiques. Mais un retournement de conjoncture sur le cours du pétrole ou du gaz risque d'annuler les démarches de sobriété, *a fortiori* si les écogestes demandés ne sont formulés que comme réponse à la tension conjoncturelle et ne conduisent pas à des investissements afin d'en assurer la pérennité pour l'étendre plus largement.

Sobriété : écogestes ou politiques publiques ?

⁶³ Sondage OpinionWay pour Le printemps de l'économie réalisé en septembre 2022 : 73 % des personnes interrogées estiment que l'objectif d'organiser une société plus sobre énergétiquement en France est une nécessité à long terme en raison de la crise climatique, contre 15 % qui estiment que c'est une nécessité pendant la durée de la guerre en Ukraine (11% estiment que ce n'est pas une nécessité).

En lien avec la communication gouvernementale sur ces « écogestes » pour « passer l'hiver » sans coupure de gaz ni d'électricité, une autre controverse apparaît : la sobriété doit-elle relever de choix individuels ou collectifs et dans quelles proportions ? L'étude déjà citée de Carbone 4 estime à 20 %⁶⁴ l'impact des actions individuelles pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Mais cet ordre de grandeur renvoie à différentes appréciations : dans le modèle classique de l'économie de marché, la consommation est à la fois une aspiration et un moteur de l'économie. Engager les consommatrices et consommateurs, agents économiques, à réduire leur demande n'est pas anodin compte tenu de l'attachement à la consommation. Cependant, il faut distinguer la situation de celles et ceux qui n'ont pas les moyens de moins consommer, et la situation des personnes qui auraient la liberté de consommer moins. Cette injonction à « faire sa part » de sobriété renvoie à la responsabilité individuelle par des choix concrets comme celui de réduire la température de son domicile, ou de favoriser les mobilités actives. Cet appel au civisme peut apparaître culpabilisant pour celles et ceux qui n'ont pas la possibilité matérielle de s'y engager, susciter de fortes tensions sociales, voire décrédibiliser le discours appelant à la sobriété.

Mais pour les partisans et partisanes d'une sobriété individuelle, cet appel au civisme peut avant tout être efficace. Dans les années soixante-dix, la « chasse au gaspi⁶⁵ » a été encouragée par les pouvoirs publics et a marqué les mémoires. La dimension pédagogique de l'exemple transmis aux plus jeunes n'est pas à négliger. Par ailleurs, le pouvoir des consommatrices et consommateurs à orienter la production en prix, en volume et en qualité, par leurs achats est considéré comme un levier important. La liberté individuelle associée au civisme de la sobriété, pour les nombreuses personnes qui le peuvent, serait ainsi déterminante pour transformer les modes de vie. Cela n'exclut pas des démarches collectives de type associatif, comme le sont par exemple les AMAP⁶⁶ dans l'alimentation. De fait, l'accent mis sur les démarches individuelles renvoie à la conception libérale d'un marché qui finirait toujours par s'auto-réguler et qui voudrait limiter au maximum l'action publique.

D'autres organisations ne partagent pas la volonté de mettre l'accent sur les démarches individuelles : d'une part, parce qu'elles ne prennent pas en compte dans la conception même de la démarche les inégalités, sociales ou vis-à-vis d'autres types de populations (les jeunes, si les voyages sont nécessaires pour leur déroulement de carrière, la personne en charge de la cuisine au sein du foyer, le plus souvent une femme, si cuisiner local et de saison prend plus de temps, les salariés, s'ils ne peuvent pas participer aux décisions stratégiques de leur employeur pour estimer et réduire leur impact climatique, etc.) ; d'autre part, parce qu'elles tendent à limiter voire à fragiliser l'action publique en pointant la liberté individuelle plutôt que la responsabilité collective comme réponse à l'urgence climatique. Par ailleurs, la place qu'occupe la

⁶⁴ Selon Carbone 4, un engagement individuel « modéré » permettrait d'atteindre une baisse de l'empreinte carbone d'environ 20 %, tous types d'actions confondus. Source Carbone 4, Faire sa part (2019).

⁶⁵ En 1974, une loi relative aux économies d'énergie prévoyait, en plus de la communication, un ensemble de mesures contraignantes relatives au contrôle et la répartition des ressources en énergie.

⁶⁶ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

publicité sur les réseaux sociaux interpelle sur les possibles conséquences d'une publicité non régulée. Si la réglementation s'est renforcée pour sa régulation, notamment à travers la loi climat-énergie⁶⁷, la place qu'elle occupe dans tous les médias renvoie au paradoxe d'une sobriété souhaitée confrontée à l'invitation à consommer toujours plus et à l'image trompeuse d'une communion entre nature et biens de consommation ; les publicités montrent des SUV roulant dans la campagne, alors que leur utilisation est souvent en ville⁶⁸, au milieu des embouteillages, comme souligné par Nicolas Meary lors de la table ronde Collectivités du 26 octobre.

Sobriété ou pari technologique ?

Parmi les scénarios de l'ADEME, « génération frugale » se distingue le plus fortement du « pari réparateur », qui mise sur la technologie pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Ce rapport entre sobriété et technologie constitue une autre controverse importante. Aucune source issue du débat public citée plus haut ne considère que les solutions seront exclusivement apportées par un seul facteur. La controverse ne se situe cependant pas entre part de la sobriété et part de la technologie, mais dans ce que ces parts induisent dans la transformation des modes de vie.

Dans la vision technophile, la sobriété se conçoit, mais elle n'est pas une solution. Elle est un passage obligé pour gérer un moment de crise que la technologie n'a pas encore résolu, dans l'attente d'un retour à « meilleure fortune ». Les solutions technologiques ne remettent pas en cause non plus le modèle social de l'individualisme, paradoxalement compensé par le développement des réseaux numériques dits sociaux. Surtout, les technologies sont un moteur puissant de l'activité économique, source de richesse et de croissance. Enfin, les technologies ont largement contribué depuis la dernière guerre à l'accroissement du bien-être en réduisant la pénibilité, en augmentant la production et l'espérance de vie, ainsi qu'en facilitant les communications.

Pour autant, le danger d'une trop forte croyance ou espérance technophile est souligné par plusieurs organisations, principalement en raison de la forte consommation de métaux, d'énergie, d'eau, d'espaces, d'occupation des sols et d'atteintes à la biodiversité, avec des effets cumulés. Dans un entretien devant la commission environnement, M. Philippe Bihouix⁶⁹ soulignait combien l'effet rebond annulait le gain potentiel en énergie obtenu par l'efficacité. Par ailleurs, la transformation des modes de vie serait hypothéquée par cette sobriété de crise, au détriment d'une sobriété structurelle, imposée par les limites planétaires. Enfin, comme le laisse entendre le titre du scénario Transitions 2050 de l'ADEME "Pari réparateur", une trop grande croyance placée dans une technologie potentiellement salvatrice, qui n'existe pas encore, constitue un pari. Miser sur celui-ci pourrait être particulièrement

⁶⁷ Entretien avec M. François d'Aubert, président de l'ARPP du 9 novembre 2022.

⁶⁸ Selon AAA Data, 46 % des nouvelles immatriculations dans Paris sont des SUV, ce qui constitue le % le plus élevé de tous les départements français.

⁶⁹ Entretien avec M. Philippe Bihouix, ingénieur, qui a notamment publié *L'âge des low tech, Vers une civilisation technique soutenable* (2014) et *Le Bonheur était pour demain. Les rêveries d'un ingénieur solitaire* (2019).

dangereux dans la mesure où l'avenir de la civilisation et l'habitabilité de la Terre en constitueraient la mise en jeu. Les « *low tech*⁷⁰ », technologies sobres et résilientes, pourraient cependant réconcilier la sobriété avec la technologie.

Changer de modèle ?

Plus globalement, la controverse essentielle porte sur la capacité de notre modèle économique à atteindre les objectifs de neutralité carbone, et si oui par quel chemin et à quel rythme au regard de l'urgence. Mme Dominique Méda⁷¹ affirmait, dans l'entretien avec la commission, la difficulté de déployer des politiques de sobriété dans le cadre actuel cognitif et économique. Selon elle, le cadre de modernité basé sur la consommation et sur une croissance infinie, avec son indicateur de richesse, le PIB, est en contradiction avec les impératifs de la transition, *a fortiori* dans une économie mondialisée, interrogeant les multiples accords de libre-échange. Les débats de la commission environnement ont largement abordé cet enjeu lors de la préparation de cet avis. Concernant les mesures concrètes, les désaccords existent. Mais en s'appuyant sur les constats partagés et sur la nécessité de trouver les conditions de la transformation des modes de vie vers la sobriété, le CESE entend contribuer au débat public.

Le CESE a souhaité organiser une consultation citoyenne, pour permettre une participation du public à ces travaux. Une consultation a été ouverte pendant trois semaines, du 21 octobre au 11 novembre 2022, et près de 5200 participantes et participants ont apporté leur éclairage sur un ensemble de questions relatives à leur perception, leurs préférences, leurs attentes et leurs actions en matière de sobriété.

L'objet de cette consultation n'est pas de recueillir des positions représentatives de l'ensemble de la société française mais de permettre une démarche de participation citoyenne sur ce sujet de la sobriété pour lequel les perceptions et attentes du public sont importantes. Ces résultats sont détaillés en annexe de cet avis.

Les préférences exprimées mettent en avant l'urgence et la volonté d'agir rapidement, sans se fonder de manière excessive sur l'espérance scientifique ou technologique. Ainsi, parmi les répondantes et répondants :

- 75% soulignent leur préférence pour une évolution rapide des modes de vie, plutôt que pour une évolution progressive ;
- 93 % indiquent leur préférence pour faire évoluer nos modes de vie vers plus de sobriété, et seulement 7 % indiquent parier sur la technologie pour maintenir notre mode de vie actuel ;

Des attentes sont exprimées à l'égard des pouvoirs publics, par la réglementation ou l'incitation, mais en mettant aussi l'accent sur la décentralisation, sur l'association des citoyennes et citoyens, ainsi que sur la valorisation des progrès accomplis plutôt que sur la sanction des écarts de conduite.

⁷⁰ Produits ou services respectant les exigences de durabilité forte et de résilience collective.

⁷¹ Entretien avec Mme Dominique Méda, sociologue et professeure à l'université Paris Dauphine.

- 75 % déclarent préférer compter sur les pouvoirs publics pour modifier nos modes de vie (réglementation, fiscalité, aides...), plutôt que sur la modification volontaire de nos comportements ;
- 65 % préfèrent laisser chaque territoire proposer ses propres mesures à son échelle, plutôt que de proposer exclusivement des mesures à l'échelle nationale (35 %) ;
- 67 % se prononcent pour associer citoyennes et citoyens aux décisions politiques pour améliorer l'acceptabilité, seulement 33 % préférant planifier la sobriété uniquement avec des expertes et experts pour agir rapidement ;
- 56 % préfèrent valoriser les efforts des citoyennes et citoyens qui ont adapté leurs modes de vie, plutôt que de sanctionner les pratiques du quotidien contraires à l'intérêt général (44 %) ;

Une nette majorité (57 %) des répondantes et répondants déclare avoir commencé quelques actions en faveur de la sobriété, une part importante mais moindre (40 %) considérant faire largement leur part.

Quant aux cibles à privilégier dans les efforts à accomplir :

- 71 % privilégient le choix de demander des efforts à celles et ceux qui ont le plus d'impact sur l'environnement, à celui de demander des efforts à celles et ceux qui en ont les moyens ;
- 59 % font part de leur inclination pour faire évoluer vers plus de sobriété, avant tout, les modes de production des entreprises, plutôt que de faire évoluer, avant tout, les modes de consommation des citoyennes et citoyens (41 %).

Parmi les 5200 personnes ayant apporté leur éclairage sur ces questions, près de 40 ont ensuite été conviées à participer, le vendredi 25 novembre, à un atelier citoyen pour approfondir la démarche et se prononcer sur les principes d'actions qui leur semblent prioritaires. Le caractère prioritaire de 8 principes a dans ce cadre été collectivement affirmé :

- Inclure équitablement l'ensemble des acteurs dans la réflexion et dans le processus de prise de décision ;
- Valoriser et positiver la sobriété et développer les incitations et la promotion des alternatives sobres, donner de la visibilité aux actions vertueuses écologiquement, développer un imaginaire souhaitable ;
- Définir une vision de long terme et prioriser les politiques publiques, tout en agissant fortement dès maintenant, et définissant des objectifs globaux sur lesquels on ne peut pas revenir, y compris en cas de changements politiques, de manière à servir l'objectif du maintien d'une planète vivable pour l'ensemble du vivant ;
- Sensibiliser, informer et former tout au long de la vie l'ensemble des acteurs (enfants, enseignants, citoyens, décideurs, politiques, entreprises...) et rendre lisible, transparente et accessible l'information à tous ;

- Favoriser la relocalisation de la production, des services, de l'emploi, et redonner du pouvoir au local (écoute des acteurs locaux) et à la démocratie participative. Inciter à produire et consommer local ;
- Taxer ce qui nuit à la santé et à l'environnement, en renforçant les subventions des filières vertueuses, et réguler la publicité et le mauvais lobbying qui sont les premiers influenceurs des comportements ; principes de contreparties/compensations vertueuses ;
- Faire appliquer la loi et appliquer les sanctions financières et réputationnelles et proportionnaliser les sanctions ;
- Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures contribuant à la sobriété, garantir une indépendance du contrôle, rendre des comptes.

Plusieurs de ces propositions sont reprises dans cet avis.

Quatre autres principes se sont vu reconnaître un caractère moins prioritaire ou et/ou ont donné lieu à une réécriture *a posteriori*, la première n'ayant pas semblé satisfaisante aux personnes consultées⁷².

Deuxième partie

I - UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Lever indispensable pour rendre nos modes de vie soutenables par rapport aux limites planétaires, la sobriété nécessite une forte implication des personnes (individuellement et collectivement), des organisations, des structures, des décideurs et décideuses... tout en veillant particulièrement à rétablir l'équité et la justice sociale dans l'accès aux biens et aux services.

L'État, en premier lieu, doit être moteur dans cette démarche par la poursuite d'objectifs à atteindre et par la mise en œuvre de plans d'actions qui puissent faciliter ces transitions lorsqu'elles impliquent des investissements et des coûts pour celles et ceux qui doivent adapter leurs modes de consommation d'énergie notamment. L'État doit par ailleurs veiller à inciter ou à réguler les comportements qui iraient à l'encontre de cette nécessaire sobriété. Le Gouvernement a pour cela adopté un premier plan d'actions au mois d'octobre 2022, affichant principalement des objectifs incitatifs en ce qui concerne la réduction des consommations liées au chauffage et aux déplacements et appliquant, par souci d'exemplarité, des obligations dans ces domaines aux services

⁷² Les résultats du questionnaire fournis pour les autres éléments de la consultation numérique sont au moment de l'écriture de cet avant-projet d'avis, provisoires sur une base de 50 % des réponses pour : les mots de la sobriété, les attentes envers les acteurs, les actions qu'ils sont prêts à réaliser. Les résultats complémentaires parvenus ultérieurement figureront en annexe.

publics nationaux et des incitations fortes à l'intention des collectivités territoriales. Un investissement public considérable sera cependant nécessaire pour repenser l'organisation de l'espace, du travail, des déplacements ainsi que faire évoluer l'urbanisation et l'aménagement du territoire selon le nouveau référentiel de la sobriété. Concernant les Outre-mer, préalablement au Plan d'action pour la sobriété du Gouvernement, le ministère des Outre-mer a lancé en 2019 le dispositif « Trajectoires 5.0 » visant à faire des Outre-mer des territoires pionniers en matière de développement durable pour atteindre le « zéro déchet », le « zéro carbone », le « zéro intrants chimiques ».

Les collectivités territoriales sont en effet un vecteur essentiel de la réussite de la démarche, par les actions directes qu'elles peuvent mener au sein des infrastructures dont elles ont la charge, par les analyses fines qu'elles peuvent établir, territoire par territoire, par les aides qu'elles peuvent apporter localement mais également par l'exemplarité dans l'acceptabilité des changements de modes de vie. Cette exemplarité est nécessaire au sein même de leurs équipes par une optimisation et une réduction des consommations, mais aussi par les actions qu'elles lancent dans le cadre de leurs compétences, et ce, que ce soit au niveau de la région, du département, de l'intercommunalité ou de la commune.

Ces actions et démarches concernent également les acteurs économiques tels que les entreprises, dont le poids sera plus ou moins important selon la taille et le secteur d'activité de celles-ci, et, en leur sein, les organisations syndicales. Les modifications de fonctionnement nécessaires dans l'entreprise peuvent amener à de nouvelles organisations, de nouveaux rythmes de travail et des modifications de comportement. Ces changements peuvent être initiés ou portés par les entrepreneurs et entrepreneuses ou les organisations syndicales présentes et peuvent contribuer aux négociations entre eux.

Les associations s'engagent de même dans ces démarches, en étant pour certaines d'entre elles à l'origine des changements de comportements, en offrant de nouveaux services, de nouveaux liens sociaux nécessaires à ces modifications de modes de vie. Les mouvements d'éducation populaire jouent en ce domaine un rôle important, notamment *via* des actions favorisant l'éducation tout au long de la vie.

Un accueil favorable par le plus grand nombre sera d'autant facilité que les adaptations et les décisions, aux différents échelons territoriaux, pourront naître d'initiatives citoyennes et être débattues au sein d'assemblées représentatives.

Dans le même temps, les personnes vivant dans notre pays doivent percevoir que celui-ci n'est pas seul à inciter au changement et que ce n'est qu'au sein de politiques plus larges, comme celle de l'Union européenne, qui ambitionne d'influencer au-delà de ses frontières, que les changements auront un impact globalement positif. Cette ambition peut être portée notamment par l'instauration de mesures d'ajustement – mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (à travers *Fit for 55*) par exemple – mais aussi à travers la mise en place de normes (d'écoconception, de lutte contre l'obsolescence) qui se généralisent ensuite à l'ensemble de la production mondiale.

II - LES CONDITIONS DE LA SOBRIÉTÉ

Au regard de la diversité des propositions visant à la sobriété et du débat qu'elles suscitent, le CESE ne souhaite pas valider ou invalider telle ou telle de ces préconisations. Au-delà du principe de l'urgence à agir pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, de nombreuses mesures concrètes ne font pas consensus, même celles qui paraissent simples à mettre en œuvre. À titre d'exemple, la limitation de vitesse sur autoroute à 110 km/h est une mesure dont l'efficacité pour le CO₂ est indéniable. Elle se justifierait de ce fait pour certains. Toutefois, son acceptabilité sociale fait débat car, pour d'autres, elle aggraverait la fracture territoriale et serait une atteinte à la liberté et une taxation déguisée en contraventions. Or les enjeux sont tels que l'invitation ou l'incitation à la sobriété ne peuvent à elles seules assurer le respect des échéances pour la neutralité carbone.

Les citoyennes et citoyens qui ont participé à la consultation du CESE via la plateforme ou l'atelier participatif, ont démontré leur engagement et leur volontarisme pour transformer les modes de vie vers plus de sobriété. Cela signifie que les attentes exprimées sont fortes. Des politiques publiques volontaristes d'accompagnement s'imposent. C'est pourquoi le CESE formule des préconisations sur les conditions de la sobriété autour des quatre thématiques qui apparaissent essentielles dans le débat public : la justice sociale et la démocratie sans lesquelles rien n'est possible, la relation entre l'offre et la demande qui interroge le modèle de la société de consommation, le rapport entre les espaces et les temporalités qui interroge le modèle urbanistique, enfin la construction d'un nouveau récit mobilisateur.

Avant de présenter les préconisations, il importe de rappeler quelques principes généraux et cadres d'action, qui sont pour certains repris dans de nombreux avis du CESE, et qui constituent des prérequis à la mise en œuvre des propositions :

- Partager la définition de la sobriété, notion à la fois individuelle et collective, qui se distingue de l'efficacité ;
- La sobriété est indispensable pour réduire l'empreinte environnementale, elle est un des leviers à actionner pour y parvenir et pour nous permettre de nous adapter au changement climatique et d'inverser la courbe de l'érosion et restaurer la biodiversité ;
- La dimension sobriété doit être prise en compte dans toutes les politiques économiques sociales et environnementales, à tous les niveaux de décision ;
- La sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation tout au long de la vie de l'ensemble des acteurs, femmes et hommes, (enfants, enseignants, citoyens, décideurs, entreprises...) et l'amélioration de la lisibilité, de la transparence et l'accessibilité de l'information à toutes et tous (proposition de l'atelier participatif) Elles doivent intégrer les savoirs issus notamment des sciences sociales.

1. Garantir une sobriété juste

Face aux changements climatiques, au niveau mondial comme au niveau local, ce sont d'abord les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les

premières affectées et les premières victimes. L'inaction génère donc des inégalités perçues, à raison, comme des injustices par celles et ceux qui les subissent. Et, au regard des risques encourus, ces injustices menacent directement la cohésion sociale, voire la démocratie. Si les solutions passent par la sobriété, qu'elle soit choisie, volontaire ou imposée par les politiques publiques, elles doivent s'inscrire dans le cadre de la justice sociale. La sobriété suppose en effet de disposer des moyens pour la mettre en œuvre, de reconnaître chacune et chacun comme acteur, et de mettre en place les outils de cette justice sociale.

Dans son audition devant la commission, M. Christophe Robert⁷³, délégué général de la fondation Abbé Pierre, a évoqué l'ambiguïté d'un appel à la sobriété, quand 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique, appel qui résonne comme un déni de leur situation ou une mise à l'écart, participant au fractionnement de la société. *« Pour impliquer toute la population, il faut soutenir davantage ceux pour qui la sobriété est déjà une réalité, voire la privation plus que la sobriété... on doit pouvoir associer une invitation à la sobriété, des mesures de soutien à ceux qui sont déjà concernés et des mesures plus structurelles qui, durablement, permettront de limiter notre consommation et de ne pas appeler tous les trois ans, quand on a une crise, à la sobriété, mais l'intégrer dans nos pratiques de politiques publiques et dans nos pratiques quotidiennes. »*. L'association ATD-Quart Monde⁷⁴ souligne combien l'injustice environnementale limite les capacités des personnes à sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Elle indique également l'importance du réseau de proximité établi dans le voisinage, ainsi que toute la logique de don qui anime ces réseaux, favorisant les échanges locaux et limitant par conséquent les dépenses d'énergie superflues. Sans idéaliser cette sobriété imposée par la pauvreté, l'expérience ou l'expertise des plus pauvres est sans doute à reconnaître et il est important d'inclure les plus démunis dans les actions liées à la préservation de l'environnement.

Les femmes sont surreprésentées parmi les populations précaires, en particulier parmi les familles monoparentales : en France, en 2020, une famille sur quatre avec au moins un enfant mineur est monoparentale. Une femme est le parent dans 80 % des cas. Les familles monoparentales, et en plus forte proportion celles où le parent est une femme, sont plus fréquemment pauvres en moyenne que les autres familles⁷⁵.

La sobriété juste ne consiste donc pas seulement à apporter par des dispositifs une forme de compensation, une assistance pour les personnes les plus démunies. Cela suppose que les choix des politiques publiques soient construits dans l'objectif de garantir une transition juste, systémique et d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les personnes les plus démunies, de la conception à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre⁷⁶.

⁷³ Audition de Christophe Robert devant la commission de l'environnement le 26 octobre 2022.

⁷⁴ Bruno Tardieu, « Pauvreté et écologie », Revue Quart Monde [En ligne], 250 | 2019/2, mis en ligne le 01 décembre 2019. <https://www.revue-quartmonde.org/7989> ; Boissier Mathilde, Vercelloni Céline, Sarrot Jean-Christophe, Reconstruire ensemble ce monde abîmé : Appel pour une écologie qui ne laisse personne de côté, éditions Quart Monde, 23/03/2022, p 94.

⁷⁵ INSEE Focus : Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses (2021).

⁷⁶ Résolution du CESE SFEC : *Quelle gouvernance pour la transition énergétique ?* (2022).

Une sobriété juste exige également une juste allocation des efforts attendus entre secteurs et/ou individus. Parmi les 5200 participants à la plateforme ouverte par le CESE, 71 % privilégient le choix de demander des efforts à celles et ceux qui ont le plus d'impact sur l'environnement, à celui de demander des efforts à celles et ceux qui en ont les moyens. Selon le GIEC, les 10 % des ménages les plus riches représentent à eux seuls entre 34 et 45 % des émissions mondiales de GES liées à la consommation, alors que les 50 % des ménages les plus pauvres contribuent entre 13 et 15 %. Comme l'indiquait Mme Dominique Méda lors de son audition, la consommation ne répond pas seulement à la satisfaction des besoins. Elle est aussi un acte de différenciation statutaire et d'imitation des catégories plus aisées. Engager les plus riches à la sobriété est donc légitime et nécessaire. De même, au regard des investissements considérables que nécessite par exemple la sobriété énergétique des logements, il est cohérent de prioriser les aides vers les personnes qui en ont le plus besoin. Mais, au-delà des aides, la question de la sobriété juste renvoie à la fiscalité. La convention citoyenne pour le climat (CCC) avait décliné le débat sur la taxe carbone en considérant la sensibilité de cette question après le mouvement des « gilets jaunes ». Si la taxe aux frontières de l'Union européenne semble faire consensus, ce n'est pas le cas au niveau national, renvoyant le débat à celui des mesures incitatives qui laissent la liberté de les mettre en œuvre, ou pas, ou des mesures fiscales ciblées. Plusieurs propositions sont dans le débat public autour du prix du carbone, de quotas carbone, d'une taxe carbone, voire d'une fiscalité progressive intégrant un crédit d'impôt pour les plus pauvres et une contribution plus importante pour les plus riches. Dans tous les cas, la fiscalité de la consommation que constituent la TVA ou *a fortiori* la TICPE⁷⁷, qui n'intègrent pas de préoccupation environnementale, ne répond pas à ces enjeux. L'instrument fiscal est donc un levier essentiel qui permettrait d'une part d'inciter les acteurs économiques à s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables et, d'autre part, de financer les investissements verts. Aussi, il pourrait être proposé de favoriser les activités de réparation ainsi que la vente des produits en vrac et autres biens et services responsables en agissant sur le taux de TVA. Afin de rétablir la confiance des ménages, le mécanisme de l'outil fiscal devrait être transparent.

Outre ces aspects relatifs aux revenus, la société est par ailleurs constituée de personnes différenciées au regard des groupes sociaux et des catégories socio-professionnelles, dont les membres peuvent partager certaines valeurs, un ensemble de références communes dans lesquelles les individus se reconnaissent et qui vont contribuer à réguler leurs comportements. On assiste ainsi, par exemple, à une segmentation sociale forte dans le domaine des transports ou de consommation. Comme le notait Mme Sophie Dubuisson-Quellier en audition, du fait de cette segmentation, des discours injonctifs qui, dans une logique républicaine d'égalité, s'adressent à l'ensemble de la société, influent de manière très différenciée selon les groupes qui la composent.

Les différences entre femmes et hommes sont un autre paramètre à ne pas négliger en matière de politique environnementale et d'incitation à la sobriété. Ainsi, la

⁷⁷ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

stratégie européenne d'égalité entre les femmes et les hommes (pour la période 2020-2025) du 5 mars 2020 note l'impact différencié « *des politiques vertes de lutte contre le changement climatique (...), de transition écologique (...) ou de transports sans émissions* ». À titre d'exemple, les femmes utilisent davantage que les hommes les transports publics, tendent à être des consommatrices plus sensibles aux préoccupations écologiques, environnementales et sanitaires, et sont considérées comme décisionnaires pour 70 % à 80 % des achats des ménages. La stratégie européenne d'égalité entre les femmes et les hommes note ainsi que « *la prise en compte de la dimension hommes/femmes peut dès lors jouer un rôle essentiel pour exploiter pleinement le potentiel de ces politiques* »⁷⁸.

Enfin, une des conditions de la sobriété juste suppose de revoir les indicateurs de richesse. Le CESE rappelait dans le Rapport annuel sur l'état de la France 2022⁷⁹ que le PIB ne prend pas en compte le bénévolat mais valorise des activités génératrices de GES. C'est pourquoi le CESE a milité pour la prise en compte de ces indicateurs complémentaires dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, et a présenté des indicateurs de niveau de vie touchant tant la sphère économique, que sociale et environnementale. Depuis 2015, la France s'est dotée par la loi d'une batterie d'indicateurs complémentaires au PIB, dénommés « nouveaux indicateurs de richesse », qui ont notamment pour but d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux. Le CESE préconisait dans ce rapport d'évaluer systématiquement les politiques publiques au regard des autres indicateurs de richesse complémentaires au PIB qui couvrent la sphère sociale et la sphère environnementale, en veillant à disposer de données genrées et spécifiques aux territoires ultramarins. Il préconisait également d'engager un processus pour rendre réellement opérationnel l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB et s'en servir systématiquement dans l'élaboration des lois et dans l'évaluation, *ex-ante* comme *ex-post*, des politiques publiques.

Préconisation 1

Prendre en compte et agir contre les inégalités sociales et de genre dans la conception des politiques de sobriété et dans les mesures visant à les faire connaître, afin de s'adresser aux différents publics dans leur diversité, en associant les personnes en situations de pauvreté.

Préconisation 2

Engager une réforme de la fiscalité appliquée à la consommation, au carbone, intégrant les principes de progressivité et de redistribution, visant la limitation de l'empreinte carbone, et notamment celle des produits importés.

⁷⁸ Stratégie européenne d'égalité entre les hommes et les femmes du 5 mars 2020 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0152&from=EN>;

⁷⁹ Avis du CESE Rapport annuel sur l'état de la France 2022 – *Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir*.

Assurer la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et son déploiement, visant à la limitation de l'empreinte carbone.

2. Promouvoir une démocratie représentative et participative au service de la sobriété

Au niveau des instances européennes, la notion de sobriété est essentiellement envisagée dans sa dimension énergétique et sa prise en compte est purement conjoncturelle : l'objectif de diminution de la consommation de gaz et d'électricité a été fixé en réponse à la situation de guerre en Ukraine et relève de la volonté des États membres. Les objectifs relevant de la politique énergie-climat reposent sur le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, à laquelle une directive est consacrée. Ni la directive sur le *reporting* non financier, ni les treize mesures juridiquement contraignantes du paquet « *Fit for 55* » ne visent expressément la sobriété. Il est vrai que l'Union européenne s'est construite au XX^{ème} siècle sur la volonté d'assurer la paix et d'accroître la prospérité économique par la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux.

En arrière-plan de l'injonction de sobriété se dessine un changement de modèle de développement. Des obstacles sont donc à surmonter : effet de verrouillage des choix antérieurs, rapports de force entre des acteurs porteurs d'intérêts particuliers, poids des habitudes et des normes économiques, sociales, culturelles et, peut-être plus encore, démocratiques.

Les pouvoirs publics ont cependant cerné l'importance de la problématique et se sont fixés des objectifs, qui définissent quantitativement les efforts de sobriété à consentir, qu'il s'agisse de la réduction de la consommation d'énergies fossile pour atteindre la neutralité carbone en 2050, qui exige une division par six des émissions de gaz à effet de serre, ou de consommation d'espace, avec l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050 également.

Si l'objectif de sobriété est par nature transversal et doit à ce titre se décliner et infuser dans tous les secteurs de l'économie et dans tous les territoires, ses premiers vecteurs pourraient être les stratégies relatives à l'énergie et au climat, dont les enjeux et les finalités sont connus.

La sobriété est présentée par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) comme un des leviers physiques influant sur la transition, au même titre que la décarbonation et l'efficacité énergétique. Pour progresser dans la voie d'une société plus sobre, la SNBC vise l'inflexion sensible des comportements individuels et collectifs, principalement *via* l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens avec une batterie de recommandations. L'amélioration de la sobriété carbone des entreprises est également visée, avec un encouragement à la réalisation de bilans GES et audits énergétiques, mais aussi à des bilans « matière ».

Trois observations doivent pourtant pondérer ce constat. D'une part la sobriété est quasi systématiquement évoquée en même temps que l'efficacité énergétique. Des objectifs comme la réduction des consommations unitaires moyennes des équipements électriques sont mentionnés aux côtés du renforcement de la diffusion

des technologies intelligentes de maîtrise de la demande, au risque de créer une certaine confusion. D'autre part, les minces développements qui la concernent demeurent extrêmement généraux et dénués de caractère opérationnel. Enfin, les textes gouvernementaux renvoient le plus souvent la responsabilité aux seules personnes physiques ou morales, la SNBC se bornant à définir ainsi la sobriété énergétique en fin de document : « *réduction de la consommation d'énergie par des changements d'ordre comportemental* ».

Les collectivités territoriales ont elles aussi un rôle majeur à jouer dans la promotion de la sobriété et la mise en œuvre de politiques publiques adéquates, par exemple à travers l'application du volet adaptation des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ou, à un niveau de planification supérieur, l'inscription d'objectifs concrets dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET ou SDRIF pour l'Île-de-France)⁸⁰. À cet échelon territorial, la place réservée à la sobriété est variable mais généralement très modeste. Dans certains documents de synthèse, c'est en vain que le terme sobriété serait recherché. Dans d'autres, il apparaît qu'une dimension particulière de la sobriété est visée, le plus souvent énergétique, foncière ou relative à l'eau, en réaction aux situations de pénurie. Lorsque des objectifs ambitieux sont visés (baisse de moitié de la consommation énergétique à l'horizon 2050) la sobriété est appelée à y pourvoir, mais sans que les voies et moyens de sa mise en œuvre soient vraiment précisés. D'autres SRADDET expriment des interrogations sur la conception de stratégies de résilience et de sobriété à l'échelle des grands espaces de dialogue ou d'une culture commune de la sobriété foncière et de l'urbanisme durable, signe de la difficulté de concevoir des politiques publiques porteuses de sobriété. Les élus et élus locaux sont pourtant conscients de l'enjeu. En Ile-de-France, par exemple, une stratégie énergie-climat a été adoptée en 2018, qui repose sur deux horizons, 2030 et 2050, et trois principes, dont la sobriété, essentiellement dans sa dimension énergétique. Le terme a cependant disparu du plan d'actions régional pour 2022-2023⁸¹.

Ainsi apparaît-il, en première analyse, que la prise de conscience de l'importance que revêt la sobriété pour réussir la transition écologique reste encore inégale.

Pour que les politiques de sobriété aient les meilleures chances d'être appliquées, suivies et évaluées, il convient de les intégrer dans une politique globale de transition écologique à chaque échelon du territoire et de veiller à la cohérence des enjeux et des objectifs. Elles doivent être calibrées de façon suffisamment ambitieuse pour atteindre ces derniers et engagées sur la base d'études d'impact robustes permettant d'en évaluer les effets et de se prémunir contre leurs éventuelles externalités négatives.

Pour leur mise en œuvre, il n'apparaît pas pertinent de se priver *a priori* d'un quelconque levier d'application des politiques publiques, le seul impératif étant l'efficacité dans le respect de la justice sociale et du débat démocratique dans le choix

⁸⁰ En Corse et dans les DROM l'équivalent des SRADDET sont, respectivement, le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et les Schémas d'aménagement régional (SAR).

⁸¹ Entretien avec Mme Dadou-Willmann membre du CESER Ile de France.

du ou des dispositifs. Ceux-ci peuvent avoir un caractère incitatif ou normatif. Les premiers visent plutôt un changement progressif de comportement, mais peuvent se révéler insuffisants pour engendrer les changements de comportements massifs et rapides pour répondre à une situation d'urgence. Ils dépendent ensuite de l'existence de solutions alternatives crédibles et attractives. Les seconds ne peuvent évidemment être mis en place que si ces solutions existent ou ne demandent pas de conditions particulières. Se pose alors la question de savoir s'il faut attendre des alternatives ou aménager des conditions avant d'engager des actions. Si la fiscalité et les aides financières sont des outils fréquemment mobilisés pour inciter les acteurs économiques à modifier leurs pratiques, la loi et les actes réglementaires sont les véhicules du cadre normatif. L'obligation qu'ils imposent s'assortit nécessairement de pénalités en cas de manquement. Cette rigidité peut interpeller. La sobriété est encore trop souvent perçue comme une privation et l'expression d'une « écologie punitive ». Quand des décisions normatives sont arrêtées, il serait en revanche nécessaire que les pouvoirs publics veillent davantage à leur respect (éclairage des vitrines, bureaux, fermeture des portes des magasins chauffés ou climatisés, etc.). Il serait en outre souhaitable que l'État mette en œuvre un suivi des mesures du récent plan de sobriété énergétique.

À la jonction du normatif et de l'incitatif, l'écoconditionnalité peut jouer un rôle important et l'affectation des aides publiques en matière d'appels d'offre ou d'aides aux entreprises pourrait aussi être paramétrée avec des critères favorables à la sobriété. Ce type de dispositif n'épuisant évidemment pas les modalités de l'intervention publique, l'accompagnement méthodologique, technique, pratique et financier des acteurs économiques les plus vulnérables, ménages ou petites entreprises, apparaît également indispensable pour rendre la sobriété accessible à tous. Quelle que soit la nature de l'accompagnement mis en place, l'information devrait pouvoir être délivrée *via* un guichet unique.

Par ailleurs, la « culture de la sobriété » restant à construire, il importe aussi que les collectivités prévoient des espaces et équipements de socialisation et de loisirs dont l'objet et les moyens visent à construire des relations sociales harmonieuses, à penser et refonder ce qui fait culture commune et à soutenir les actions et projets innovants portés par les habitantes et habitants et jeunes des territoires.

L'articulation des différents niveaux d'acteurs territoriaux constitue un enjeu démocratique majeur. Dans un espace économiquement et politiquement intégré, la nécessité de conduire l'action publique en cohérence à tous les échelons, depuis l'Europe jusqu'à la commune, est une nécessité. L'action des États devrait naturellement s'inscrire dans une stratégie européenne, celles des régions et des métropoles en cohérence avec l'action de l'État et celles des intercommunalités et des communes en cohérence avec une politique régionale. Il est en effet nécessaire d'organiser des réponses collectives aux enjeux de sobriété, compte tenu de leur importance dans les politiques de transition.

Un débat existe cependant sur le point de savoir si les initiatives territoriales doivent s'inscrire dans des directives nationales afin d'harmoniser les actions, ou bien si ces initiatives et expérimentations doivent rester dans la main des collectivités, le

foisonnement qui en résulte pouvant alimenter de plus vastes stratégies en cas de succès avéré de telle ou telle innovation. Force est cependant de reconnaître, d'une part, que la sobriété doit être considérée en fonction des territoires et leurs spécificités climatiques, géographiques et démographiques et, d'autre part, que l'implication des citoyennes et citoyens passe nécessairement par une décentralisation poussée, avec une mobilisation particulière des intercommunalités, à travers les PCAET en particulier, mais aussi des communes pour l'organisation des débats et l'accompagnement des projets.

La planification territoriale et stratégique ne peut se faire efficacement qu'avec l'ensemble des parties prenantes : acteurs économiques, corps intermédiaires, habitantes et habitants. Or, les conditions de réussite d'une sobriété non pas subie mais acceptée voire désirable sont aussi d'ordre démocratique. Aussi une mise en commun des réflexions et perspectives d'actions doit-elle être organisée entre responsables publics et parties prenantes : partage des analyses, concertation en vue d'élaborer des solutions et d'évaluer, choisir puis promouvoir certaines options, etc. Cette association au processus de décisions apparaît majeure pour assurer le succès de la diffusion des principes et pratiques de sobriété. Ce dispositif est indispensable pour assurer le renforcement de la vitalité démocratique, ce qui implique un échange sincère d'informations, mais aussi la confrontation et l'arbitrage entre les options envisagées ou retenues par les pouvoirs locaux (*top-down*) et les souhaits, besoins, initiatives susceptibles d'être retenues par les pouvoirs publics (*bottom-up*). Il est entendu que ces échanges ne doivent pas être uniquement ponctuels et dédiés à un projet particulier mais, au contraire, s'inscrire dans la durée et concerner l'ensemble des éléments de la planification écologique relatifs à la sobriété, voire à la transition dans l'ensemble de ses dimensions.

Dans ce cadre, l'articulation entre pouvoirs publics et parties prenantes apparaît fondamentale. S'il appartient légitimement aux autorités publiques de déterminer la politique de sobriété à mettre en œuvre à leur niveau de responsabilité, il leur revient aussi de la présenter en toute transparence et sincérité en amont de son application. Aussi leur appartient-il d'organiser des réunions d'information sur les méthodes afin d'impliquer le plus possible la population sur les nouvelles conditions de vie sobre et de donner l'envie à la population de s'impliquer dans ce nouveau mode de vie. Il serait même souhaitable que soient mis en place les moyens adaptés pour toucher l'ensemble de la population : sensibilisation par des moyens audiovisuels, « ambassadeurs et ambassadrices sobriété » au travail comme évoqué plus loin, etc. Dans une société segmentée, il importe en effet de s'adresser à chacune de ses parties de façon appropriée.

Il en va de même avec les acteurs économiques. La mise en œuvre de plans d'actions pour rendre plus sobres les modes de production exige des outils pragmatiques, concrets et efficaces, c'est-à-dire en phase avec les spécificités de chaque secteur d'activité et prenant en compte la taille des entreprises qui pourront les appliquer. Les collectivités territoriales doivent en tenir compte dans leur désir d'associer le tissu économique local à l'action. À cet égard, les entreprises de l'économie de proximité (artisanat, commerce alimentaire de détail, professions libérales), de l'économie sociale et solidaire – qui ont déjà l'atout, dans leur grande

majorité, d'être structurées en filières courtes (approvisionnements en local) – pourraient être des interlocutrices à même de s'impliquer pleinement pour faire évoluer leurs propres pratiques autour de l'enjeu de sobriété et renforcer la dynamique sociétale.

Dans l'idéal, les politiques devraient résulter de ces procédures permettant à l'ensemble des acteurs de s'exprimer, dans le cadre de ces processus de consultation clairs et transparents, puis de s'engager sur le long terme sur la base d'un scénario précis, lisible et stable. Cet échange avec les parties prenantes doit devenir un élément consubstantiel de la planification.

Préconisation 3

Organiser un débat national visant à définir les critères de répartition des efforts.

Préconisation 4 (en partie issue de l'atelier participatif)

Mettre en place un dispositif pérenne de participation des habitantes/habitants et autres parties prenantes (acteurs économiques locaux...) via les instances territoriales existantes (CESER, CODEV, comités de quartier...) afin d'assurer le partage et la diffusion des propositions et permettre la co-construction des décisions relatives aux politiques de sobriété et la participation à leur évaluation.

Préconisation 5

Prévoir au niveau régional un accompagnement des collectivités dans leurs projets de sensibilisation aux problématiques en lien avec la sobriété (montée en compétences, conseil, etc.) et une coordination entre les collectivités, les services régionaux et le monde éducatif notamment.

Préconisation 6 (en partie issue de l'atelier participatif)

Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures contribuant à la sobriété tout en garantissant une indépendance du contrôle (régulateur, tiers vérificateur) et une reddition de comptes. Conformément au RAEF, engager un processus pour rendre réellement opérationnel l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB et s'en servir systématiquement dans l'élaboration des lois et dans l'évaluation des politiques publiques.

3. Agir sur l'offre et la demande

La plateforme participative organisée dans le cadre de cet avis interrogeait les personnes sur la question de la priorité à donner à l'offre ou à la demande pour tendre vers plus de sobriété. 59 % des 5200 répondantes et répondants considèrent que l'offre est à prioriser. Cette préférence illustre l'attention portée à l'offre et rappelle que

sa nature, son dimensionnement, sa limitation constituent des attentes des consommateurs et consommatrices en matière de sobriété. Le président du Conseil national de l'industrie, M. Alexandre Saubot, indiquait dans l'entretien avec la commission que les politiques industrielles sont engagées dans une démarche de sobriété, dans les principes mêmes de « bonne gestion » des *process* de fabrication, mais aussi dans une démarche volontariste au regard des enjeux environnementaux. Deux axes sont particulièrement portés dans les stratégies de filières : la décarbonation et l'accroissement de la durée de vie des produits. Ces transformations impactent aussi les secteurs d'activité de commerce et de services. Le délégué général de la fédération du commerce et de la distribution (FCD), M. Jacques Creyssel, rappelait les efforts de la grande distribution dans la logistique, les consommations d'énergie et la lutte contre le gaspillage. Cependant, dans certains secteurs l'offre ne semble répondre qu'imparfaitement aux exigences de sobriété. Ainsi de la promotion de véhicules lourds dans le secteur automobile.

Les acteurs économiques, par ailleurs directement confrontés au renchérissement du coût de l'énergie, sont donc tous appelés à agir pour la sobriété. Certaines filières sont de manière immédiate particulièrement concernées, notamment en nombre d'emplois, et devront réorienter leurs activités, réinventer leurs procédés de fabrication, leurs débouchés, leurs approvisionnements, leurs finalités. Elles devront aussi réinterroger le contenu des emplois, les compétences associées, les conditions et l'organisation du travail. Toutefois, une stratégie de sobriété recèle également des opportunités de création d'emplois, notamment dans les secteurs de la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable, des filières alimentaires ancrées dans les territoires, le développement des pratiques agricoles bio, l'adaptation des types de cultures, les infrastructures, etc. Ces emplois sont souvent non délocalisables et potentiellement qualifiés. Le CESE souligne toutefois, comme dans ses avis antérieurs, que, si les emplois sont non délocalisables, les salariés peuvent l'être, au travers de contrats de détachement dont il est nécessaire d'encadrer les conditions de protection sociale et le niveau de qualification. Cela suppose l'engagement de toutes les parties prenantes dans ces stratégies de transformation, en mobilisant les investissements nécessaires, en ajustant ou en créant les filières de formations adéquates, en engageant toute la chaîne de valeur, tout en sécurisant la situation des travailleurs et travailleuses.

Le premier vecteur pour engager les entreprises vers la sobriété est l'anticipation. Et cela suppose d'investir dans la recherche scientifique et l'enseignement supérieur, afin de transformer les modes de production et de consommation, mais aussi pour diffuser dans la société des compétences propices à la sobriété. Cette recherche concerne notamment le secteur de l'énergie décarbonée, essentielle à la sobriété de la production. L'investissement dans la recherche doit encourager la coopération entre les laboratoires. Il doit aussi intégrer les sciences sociales, fondamentales pour mieux comprendre la société comme les individus, et donc orienter notre destin commun. Cette démarche est notamment souhaitable pour développer les « *low tech* ». Par ailleurs, dans les entreprises dont l'activité est particulièrement concernée par la décarbonation ou par la durabilité des produits fabriqués, les stratégies mises en œuvre nécessitent d'impliquer les CSE, ce d'autant plus que leur mission est élargie,

par la loi « climat et résilience » de 2021, aux conséquences environnementales de ses décisions. Pour les entreprises ou administrations les plus impactées par la transition écologique, la mise en place obligatoire d'une commission environnement au sein des CSE, CSA ou CST⁸² dotée de moyens d'accéder à l'expertise environnementale, est de nature à renforcer la prise en compte de la sobriété.

La France, comme d'autres pays de l'Union européenne, a connu depuis une trentaine d'années une réduction sensible de la part de l'industrie dans son économie, tandis que s'accroissaient ses importations de produits industriels, souvent en provenance de pays qui recourent de manière importante à des énergie carbonées pour ces productions. Il en est résulté, alors même que l'empreinte carbone de notre pays diminuait de 15 % entre 1995 et 2020, une hausse de 12 %⁸³ de ses émissions importées. Une réindustrialisation soutenable et des relocalisations permettraient de réduire ces émissions importées, et donc l'empreinte carbone de la France, tout en favorisant le soutien de l'emploi local, comme l'a souligné le CESE dans sa récente résolution *SFEC : quelle gouvernance pour la transition écologique ?* L'économie verte est un secteur croissant qui demande des études approfondies sur ces évolutions et perspectives ainsi que sur les effets de la transition écologique sur l'emploi.

L'accompagnement des filières suppose de renforcer le rôle des « comités stratégiques de filière » en y associant davantage les représentantes et représentants des salariés et les collectivités territoriales comme outils d'anticipation, de prospective et d'organisation des transitions professionnelles et d'élargir leur nombre, en intégrant les services (commerce et distribution, transports et logistique, culture et patrimoine, tourisme, ...). Au-delà des filières, ce sont les chaînes de valeur qui peuvent être reconfigurées. Cela nécessite d'avoir une vision globale des évolutions à court, moyen et long termes. Le Conseil national de l'industrie peut être un lieu de consolidation de cette vision, à partir des travaux des comités stratégiques de filières. Mais le sujet dépasse la seule question industrielle. La transition écologique, à laquelle l'objectif de sobriété est directement lié, va faire émerger une économie de production de l'usage davantage que de production de biens. L'imbrication entre biens et services, déjà à l'œuvre, va s'amplifier. Les filières devront prévoir la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, en particulier par le développement de l'économie circulaire (réemploi, réutilisation, recyclage), de l'écoconception, du stockage ou tout autre dispositif permettant de sécuriser l'accès à des stocks durables tout en diminuant les pressions sur les ressources et sur les salariées et salariés de leurs fournisseurs et sous-traitants. Ces filières devront également intégrer pleinement les enjeux de réparabilité et de réparation, via notamment la mise à disposition de pièces détachées ou l'offre de services de réparation.

Concernant la sobriété liée à l'usage du numérique, la loi du 15 novembre 2021 vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique par des serveurs moins énergivores, renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée, en l'étendant aux logiciels, et sensibiliser à l'achat de matériel reconditionné.

⁸² Comité social d'entreprise, comité social d'administration, comité social territorial.

⁸³ Résolution du CESE *SFEC : quelle gouvernance pour la transition écologique ?* (2022).

Il est également nécessaire d'accompagner les acteurs dans l'acquisition de nouvelles compétences ou de compétences transversales qui leur permettront de faire face à l'évolution de leurs métiers, et d'intégrer les enjeux de sobriété dans leur professionnalité. Là encore, les représentantes et représentants des salariées et salariés ont vocation à impulser et à les soutenir dans leurs demandes de formation.

Une planification stratégique cohérente avec la planification écologique⁸⁴ doit permettre de programmer les évolutions, les moyens et les mesures d'accompagnement, dans le cadre d'un dialogue multi-parties prenantes, tel que défini par le Grenelle de l'environnement :

- au niveau national, en articulant les travaux du Haut Conseil pour le climat, du Conseil national de la transition écologique (CNTE), du CNI, du CESE et des services de l'État ;
- au niveau territorial, en organisant un travail croisant les enjeux des filières et des territoires, qui doit viser l'émergence de véritables écosystèmes industriels territoriaux, notamment en s'appuyant sur les travaux des CESER, des observatoires des métiers et qualifications des branches professionnelles ;
- au niveau des interbranches pour prendre en compte toute la chaîne de valeur ;
- au niveau des branches et des entreprises, à travers la négociation d'accords de « transition juste » tout en associant les sous-traitants de l'entreprise et leurs représentants des salariées et salariés aux transformations à anticiper. Cette démarche pourrait se concrétiser par des EDEC⁸⁵ interbranches qui permettent de dresser un diagnostic commun sur les évolutions stratégiques, emplois et compétences, ainsi que sur les besoins d'accompagnements des entreprises, notamment en formation. Par ailleurs, à l'instar des propositions émises par le Gouvernement dans son plan de sobriété pour les établissements publics, des référentes et référents sobriété pourraient être déployés dans les entreprises, en accord avec les instances représentatives des personnels.

La responsabilité sociétale des entreprises et des organisations (RSE/RSO) constitue également un des outils susceptibles de contribuer à la sobriété. Les salariés, salariées et leurs représentantes et représentants doivent y être associés *via* notamment leur participation à l'élaboration des plans de vigilance, la prise en compte de leur avis sur le rapport de durabilité des entreprises, leur association au choix des critères et au suivi des achats responsables. Le CESE invite à favoriser la négociation d'accord RSE/RSO dans les entreprises et administrations⁸⁶, et à produire un bilan de leurs émissions en GES pour les engager dans une démarche de réduction de ces émissions. Concernant les TPE, le CESE invite les organisations professionnelles et les chambres consulaires à les encourager et les accompagner dans la construction d'une stratégie RSE adaptée, en considérant leurs spécificités en termes de taille et d'activités. Afin d'éviter le transfert de responsabilité environnementale, le CESE

⁸⁴ Résolution du CESE SFEC : *quelle gouvernance pour la transition écologique ?* (2022).

⁸⁵ EDEC : Engagement de développement de l'emploi et des compétences.

⁸⁶ Avis du CESE *Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux* (2019).

demande que les entreprises donneuses d'ordre intègrent systématiquement dans leur bilan carbone les activités qu'elles confient à leurs sous-traitants. Enfin, les « achats responsables ⁸⁷ » et les marchés publics constituent l'un des leviers les plus puissants pour intégrer un cahier des charges exigeant des normes sociales et environnementales et ainsi entraîner toute la chaîne de valeur dans une démarche de sobriété. La comptabilité environnementale peut offrir un appui dans la recherche d'usage rationnel des bioressources, en particulier la méthode comptable des flux de matières (MFCA) de la norme ISO 14051. Le CESE encourage la France et les entreprises à mettre en place une comptabilité des flux de matières et à étudier l'intérêt de l'application de cette norme⁸⁸.

La sobriété de l'offre passe par la réorientation des ressources financières et une autre gestion du coût du carbone. Ce point spécifique a été abordé précédemment dans cet avis, dans la partie relative à la justice sociale. Concernant les aides publiques aux entreprises, la contrepartie doit être de réduire leurs émissions de GES de manière que la France puisse tenir ses objectifs de neutralité carbone ou de l'agenda 2030. Le CESE demande un avis conforme du CSE sur l'utilisation des aides publiques notamment pour permettre aux représentantes et représentants du personnel de s'assurer de l'anticipation des conséquences économiques, écologiques et sociales de la trajectoire carbone de l'entreprise dans la transition écologique.

Ce nouveau modèle de développement implique par conséquent de s'appuyer sur des modes de financements responsables, intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. Cela signifie d'adopter des budgets publics ambitieux du point de vue social et environnemental, de conditionner les aides publiques, d'adopter des règles de marchés publics exigeantes, d'augmenter les moyens d'intervention des banques publiques d'investissement au service de la transition écologique juste.

Concernant l'offre, il importe que les consommateurs et consommatrices soient sensibilisés et informés sur les plus-values écologiques et énergétiques de l'évolution de cette offre et qu'ils soient ainsi prêts à privilégier par rapport à des produits importés moins-disant écologiquement et socialement mais aussi moins coûteux à l'achat. Par ailleurs, un des débats portés en commission soulignait l'injonction paradoxale entre la publicité invitant à consommer et la demande de sobriété. Pour mémoire, de récentes interdictions de publicités ont été introduites par la loi climat et résilience telles que celle pour les énergies fossiles, applicable depuis le 22 août 2022 et en attente d'un décret, ces dispositions reprennent partiellement les propositions plus fortes de la CCC et celles du CESE⁸⁹. L'entretien avec M. François d'Aubert, président de l'ARPP⁹⁰, a permis de présenter les recommandations en matière

⁸⁷ Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.

⁸⁸ Avis du CESE *Vers une bioéconomie durable*, rapporté par Jean-David Abel et Marc Blanc (2017).

⁸⁹ le CESE s'est exprimé sur le sujet dans *Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* préconisation 25 – p.53

⁹⁰ ARPP : autorité de régulation professionnelle de la publicité.

d'environnement, de développement durable, mises en place dès 1990 et régulièrement modifiées. Neuf chapitres encadrent les allégations environnementales : véracité - proportionnalité - clarté - auto-déclarations et labels - loyauté - vocabulaire - représentations visuelles – dispositifs complexes. La publicité dans ce domaine est également, en France, largement encadrée par le droit.

Le sens de la publicité interroge cependant le projet même de sobriété. Dans son rapport « *La communication commerciale à l'ère de la sobriété* », l'institut Veblen⁹¹ observe que l'effort financier mis en œuvre par les entreprises pour influencer les consommateurs s'élève au niveau de celui qu'elles fournissent pour la recherche et le développement. Il souligne également que l'augmentation des dépenses de communication commerciale conduit à augmenter le sentiment d'insatisfaction des particuliers par rapport à leur niveau de consommation, et participe au phénomène d'obsolescence marketing. Il propose notamment de rendre publics les montants de dépenses de communication commerciale pour une liste de produits jugés sensibles, notamment automobile, restauration rapide, sodas, et smartphones, d'introduire une taxe générale à 8 % sur les dépenses de publicité et de relations publiques des grandes entreprises, à l'exception de certains secteurs et produits exemptés, et d'interdire les activités de communication commerciale pour le secteur des énergies fossiles (dont le gaz), pour les véhicules individuels à moteur thermique (hybride compris), pour les voyages en avion et pour les produits alimentaires de Nutri-Score D ou E, et de Nutri-Score C lorsqu'ils sont destinés aux jeunes publics. Ces propositions méritent d'être portées dans le débat public en prenant en compte les actions déjà engagées en ce sens.

Si les entreprises s'engagent pour la qualité, la durabilité et le recyclage des produits qu'elles fabriquent, les consommatrices et consommateurs sont en droit d'attendre des informations sur l'empreinte carbone des produits qu'ils achètent, de même qu'ils doivent pouvoir s'assurer de leur fiabilité et la non-obsolescence programmée. Un éco-score a été instauré par la loi du 22 août 2021 avec une expérimentation volontaire pour cinq ans dans différents domaines de consommation, dont l'alimentaire et le textile.

Il importe enfin que cette démarche de sobriété soit relayée à l'échelon européen et international. D'une part, cela est nécessaire pour démultiplier l'efficacité et la portée des actions menées. D'autre part, cela est essentiel pour éviter que les efforts de sobriété accomplis par des pays de manière isolée ne pèsent sur leurs coûts et ne viennent les pénaliser en matière de concurrence. Le rôle de l'Union européenne est en ce domaine essentiel car elle dispose d'une taille critique importante et peut dans une certaine mesure jouer un rôle d'entraînement à l'égard d'autres acteurs internationaux, notamment *via* l'édition de normes de production, comme le notait en audition l'économiste M. Éloi Laurent. La directive CSRD – *Corporate Sustainability Reporting Directive* - va renforcer les objectifs de l'Union européenne en matière de finance durable. Les grandes entreprises et les entreprises cotées devraient ainsi communiquer des informations relatives aux problématiques de durabilité, de

⁹¹ https://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/rapport_pub_et_conso_synthese.pdf

changement climatique et évaluer l'impact de leur activité sur l'environnement et la société en général. Notons toutefois que ce relais souhaitable au niveau européen ne doit ni différer, ni empêcher les initiatives exemplaires que certains pays précurseurs souhaiteraient mettre en œuvre, en amont d'un cadre européen préalable.

Préconisation 7

Faire Inscrire la sobriété dans les politiques et la législation européennes : promouvoir une coordination et les ajustements nécessaires des politiques structurantes vis-à-vis des enjeux de sobriété (commerce, agriculture, industrie, transports, recherche, développement et innovation, énergie-climat...) notamment au travers des prismes du marché intérieur, du droit de la concurrence et des traités de libre-échange.

Préconisation 8

Programmer les évolutions, moyens et mesures, visant à former et à accompagner les entreprises vers la sobriété, dans le cadre d'un dialogue multipartites interbranches, au niveau national comme au niveau territorial.

Préconisation 9

Impliquer toutes les parties prenantes dans les entreprises et les administrations en privilégiant un dialogue social de proximité, en renforçant les moyens en temps, en expertise et en formation, en cohérence avec la loi climat et résilience, de l'ensemble des acteurs de l'entreprise à tous les échelons de gouvernance et des instances représentatives du personnel (IRP) sur les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise vers plus de sobriété et en s'appuyant sur la RSE/RSO.

Préconisation 10

Développer des outils au sein des entreprises : pour inciter au suivi de critères non financiers dans les PME, utiliser des référentiels stabilisés aux critères simples et vérifiables afin de mieux évaluer les activités selon leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ; dans l'objectif de mettre en œuvre une comptabilité environnementale, prendre en compte la sobriété dans les rapports d'activité et intégrer la sobriété dans les critères d'attribution sur les aides aux entreprises relatives à la transition écologique en tenant compte de la taille de celles-ci.

Préconisation 11 (en partie issue de l'atelier participatif)

Adopter, renforcer et évaluer les démarches de sobriété (éviterment et réduction de la demande, normalisation, éco-conception, relocalisations, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, location, réparabilité,

réemploi, circuits courts, pilotage numérique, ...). Intégrer pleinement toutes les composantes de la chaîne de valeur dans la politique de sobriété, dont la logistique et le numérique.

Préconisation 12 (en partie issue de l'atelier participatif)

Pour infléchir l'évolution des modes de consommation, le CESE :

- appelle à promouvoir l'information sur la sobriété ;
- réitère sa recommandation de mettre en place un affichage environnemental à deux niveaux afin de toucher l'ensemble de la population : une information agrégée à lecture rapide, par exemple sous forme d'une note, avec un accès à des informations détaillées expliquant l'attribution de cette note ;
- appelle à renforcer la régulation de la publicité, qui doit aussi prendre en compte la sobriété, en encourageant une démarche de certification.

4. Mettre en œuvre la sobriété dans le temps et l'espace

En 2020, l'empreinte carbone française a diminué de 9 % par rapport à 2019. La période de confinement a contraint à une forme de sobriété imposée par la crise sanitaire. Les comportements de consommation, de mobilité, d'organisation des temps de vie se sont modifiés. Cette période aura eu pour effet durable une évolution du rapport au temps et à l'espace. Le télétravail, qui tend à devenir une modalité de travail admise dans les entreprises, en est une illustration. Mais, comme le télétravail qui n'est pas accessible à toutes et tous, la sobriété n'est pas accessible lorsque les contraintes et les moyens en matière de gestion du temps et de l'espace ne le permettent pas. Les polémiques actuelles autour de l'implantation des « zones à faible émission » illustrent ces difficultés. Particulièrement dans ces domaines, les conditions de la sobriété sont déterminantes pour que celle-ci soit possible et souhaitable.

La densification raisonnée des villes-centres et des bourgs-centres, la plurifonctionnalité, accompagnées d'une renaturation peuvent contribuer à la réduction des mobilités, tout en permettant de limiter les zones d'activités périphériques, notamment commerciales. Plusieurs avis du CESE ont appelé au soutien de dispositifs de type « cœur de ville »⁹². Cela permet aussi de favoriser la convivialité des villes et bourgs à travers des espaces de sociabilité qui offrent un esprit de partage et de coopération nécessaire pour organiser la sobriété citoyenne à l'échelle des villes et quartiers⁹³.

Le lieu de travail et plus largement les lieux d'activités déterminent une part de l'organisation des temps de vie. Plus la distance est grande entre le domicile et l'entreprise, le service public, le commerce ou l'espace culturel, le plus souvent implantés en métropole ou en ville, plus l'organisation des temps de vie, la

⁹² Avis du CESE *Pour la qualité de l'habitat : conditions environnementales du bien-être et du mieux vivre ensemble* (2017) *Comment redynamiser nos centres villes et nos centres bourgs* (2021) *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires* (2020).

⁹³ Avis du CESE *L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables* (2019).

consommation d'énergie et les ressources en sont impactés. C'est notamment le cas pour les femmes, qui, de manière générale, assument au sein des ménages une part plus importante que celle des hommes pour conduire ou rechercher les enfants à l'école ou à des activités ou pour s'occuper de parents âgés. Cette dimension importe aussi pour les seniors dans le contexte du vieillissement. Plusieurs avis du CESE ont apporté ou vont apporter analyses et préconisations sur ces enjeux relatifs aux distances en temps de transport entre les divers lieux d'activités. En 2018, l'avis « *fractures et transitions : réconcilier la France* » pointait, dans le domaine des mobilités, la situation des personnes en situation de sobriété impossible du fait de leur domicile éloigné des activités et des moyens de transports collectifs, et de leurs faibles revenus. Les contraintes, conjoncturelles comme la hausse du coût de l'énergie, ou liées à la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution, peuvent créer des situations très difficiles, qui peuvent rendre indécemment l'appel à la sobriété ou empêcher l'activité.

Pour les activités professionnelles, de nombreuses entreprises artisanales, commerciales et libérales craignent de ne plus pouvoir effectuer les déplacements professionnels essentiels à leurs activités, dans les ZFE-m⁹⁴. Il importe d'associer davantage les acteurs économiques, en amont du projet d'arrêt et de l'étude d'impact visant à instaurer une ZFE, de prévoir un guichet unique d'information sur toutes les aides à l'acquisition ou la location de longue durée de véhicules professionnels et à l'installation d'infrastructures de recharges, et de renforcer les incitations financières. Des « ambassadeurs et ambassadrices de la sobriété » seraient à même de proposer des solutions aux situations concrètes rencontrées par les professionnels comme les usagères et usagers. Pour les salariés ou habitants, femmes et hommes, souhaitant se rendre en centre-ville, l'accessibilité à des transports en commun en intermodalité avec les mobilités actives est nécessaire, mais cela nécessite des infrastructures, une concordance des horaires et des fréquences attractives. Cela s'organise en tenant compte de la situation des personnes, ce qui renvoie au processus de décision. L'accessibilité à des véhicules électriques *via* une location ou un prêt bonifié et le déploiement de bornes de recharge, y compris dans les espaces non pavillonnaires, est à intégrer à ce dispositif. De même pour les mobilités actives, des espaces sécurisés pour les vélos, et des systèmes de location fiables et en nombre sont indispensables. Par ailleurs, la possibilité pour les personnes salariées d'accéder au co-voiturage serait facilitée par des parkings dédiés en périphérie des métropoles.

La gestion des temps dans la cité importe, tant pour permettre à chacune et chacun d'accéder aux activités privées et publiques nécessaires à son équilibre personnel et social, que dans une logique de sobriété, afin d'éviter qu'un afflux de personnes trop important aux mêmes moments engendrent bouchons sur les routes et encombrements dans les transports publics. La mise en place de bureaux des temps, visant à assurer une meilleure répartition des flux de population, peut contribuer à

⁹⁴ Zones à faible émission-mobilités : Depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, l'instauration de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est obligatoire dans les secteurs urbains où les valeurs limites de qualité de l'air sont dépassées.

favoriser les économies d'énergie, à optimiser l'usage des infrastructures et ainsi à éviter, dans une logique de sobriété, de devoir investir dans des infrastructures supplémentaires. Des métropoles telles que Lille et Rennes mènent des actions en ce sens. Un bilan de ces initiatives devrait être conduit, afin d'améliorer le dispositif. Les politiques temporelles à mener nécessitent, notamment dans les métropoles et les grandes villes, mais aussi à l'échelle intercommunale dans les espaces ruraux, d'associer sous l'autorité des élu·es et élus, au plus près des populations, l'ensemble des actrices et acteurs concernés par la vie quotidienne du territoire. Elles supposent également une bonne coordination des politiques de mobilité, dans une logique intermodale.

Le télétravail peut potentiellement contribuer à la sobriété en facilitant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle. Il doit donc pouvoir être proposé au plus grand nombre, mais par le biais du dialogue social et de la négociation collective, en s'assurant qu'il ne se traduise pas par le transfert de charges, notamment énergétiques, de l'entreprise vers le salarié ou la salariée, ou en le compensant. La crise sanitaire a aussi révélé que le télétravail intensif, massif, imposé et sans cadre collectif accentue les inégalités. Celles-ci se creusent particulièrement selon que les personnes disposent ou non d'un espace dédié, et entre les femmes et les hommes, selon les activités professionnelles et en fonction des contraintes familiales. Afin de permettre au plus grand nombre de télétravailler dans des conditions propices et une meilleure articulation des temps de vie personnelle et professionnelle, des lieux alternatifs au domicile et adaptés au télétravail doivent être proposés. Un « chèque bureau » donnant accès aux tiers-lieux ou espaces de travail partagés serait de nature à faciliter cette pratique.

L'accessibilité à des services publics ou d'intérêt général de qualité constitue également un vecteur de sobriété. Pour un utilisateur ou une utilisatrice du transport public, la fiabilité, la régularité, la sécurité, le confort sont déterminants pour constituer une alternative acceptable à la voiture. La distance à parcourir pour se rendre dans un service public, les horaires d'ouverture, le temps de rendez-vous et la qualité du service sont aussi analysés dans le choix du mode de transport. Plus généralement, il s'agit de permettre à chacune et chacun de se sentir « également » citoyen ou citoyenne et résident ou résidente sur le territoire français, notamment dans l'accès aux services publics (enseignements, formations, santé, aides aux familles et aux ainés, aides aux plus fragiles...). Cette perception participe du civisme qui appelle à la sobriété. Mais cela suppose d'améliorer le maillage territorial pour limiter les déplacements. L'audition des représentants des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions⁹⁵) a permis de mesurer, combien la hausse des prix de l'énergie, mais aussi la récente canicule, rendaient urgentes les actions à mener en rappelant les responsabilités de l'État en matière d'aménagement du territoire, d'accompagnement et de financement. Concernant les transports, comme déjà mentionné dans l'avis *Avant-projet de loi d'orientation des mobilités*, il importe de

⁹⁵ Cf Table-ronde de la commission environnement avec des représentante et représentants de Régions de France, Assemblée des départements de France (ADF), Intercommunalité de France (AdCF) et l'Association des maires de France (AMF) le 26 octobre 2022.

prendre en compte la réalité géographique et d'orienter les solutions vers des mesures concrètes, partagées et réalistes. À ce titre, l'expérience de financement du covoiturage est apparue plus efficace que la mise à disposition de parking de covoiturage, comme d'autres effets « levier » pour engager des travaux d'isolation thermique, mais aussi la modularité de l'habitat en fonction de la composition de la famille, ou pour permettre la cohabitation intergénérationnelle. L'exemplarité des services publics des collectivités territoriales a également été soulignée par leurs représentants et représentante en audition. Par ailleurs, dans les régions et au sein des collectivités locales, il est nécessaire de s'engager dans les travaux de définition de politiques territoriales structurantes notamment à travers les CESER, les conseils de développement, les conférences sociales régionales ou toutes autres instances. Si le CESE salue les initiatives en faveur des économies d'énergies et pour le développement du renouvelable dans les Outre-mer, il appelle dans chacune de ces collectivités ultramarines françaises à organiser des groupes de travail (entre État, collectivités, organisations de la société civile, entreprises, organisations professionnelles et associations) afin de définir des plans territoriaux de « sobriété ».

Une mobilité active, une promenade, un repas préparé à base de produits bruts, la réparation d'un appareil électroménager, l'économie du partage, la lecture d'un roman, le temps donné à son entourage, un engagement dans une association, une ONG ou un syndicat... sont autant d'occasions de mise en œuvre potentielle de sobriété car alternatifs à la consommation de biens matériels. Mais pour cela, il faut disposer de temps. Or, le rapport au temps dans la société de consommation est conçu pour repousser les limites de la disponibilité... pour consommer⁹⁶. La question du temps de travail constitue une des composantes essentielles de la répartition des temps. Il faut y intégrer le temps de trajet pour se rendre au travail, et le travail domestique et familial dont le poids repose toujours très majoritairement sur les femmes. Le débat sur la réduction du temps de travail est un paramètre à intégrer dans la réflexion, qu'il se mesure sur la base d'une journée, d'une semaine ou sur toute la durée de vie professionnelle des personnes. Le débat renvoie également à la question de la valeur du travail, de la valeur économique du temps, et à toute l'organisation économique et sociale, au niveau local comme au niveau mondial. Il interroge aussi le rapport à la biodiversité, à ses rythmes de croissance et de vie, et donc à la survie des espèces, dont l'espèce humaine, par la prise en compte du temps de vie. Parmi tous ces enjeux directement liés à la sobriété, celui du temps des relations sociales sera déterminant pour transformer la sobriété en richesse d'échanges et de solidarités.

Préconisation 13

Inscrire la sobriété au cœur de la planification écologique aux échelles nationale et locales, en fixant une trajectoire et des points d'étapes chiffrés par secteur et en prévoyant un accompagnement des acteurs publics, privés et associatifs. Cela suppose d'inclure la dimension « sobriété » dans toutes les

⁹⁶ Cf article du Monde de François Levêque, professeur d'économie à Mines-Paris PSL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/10/le-lien-indefectible-entre-le-temps-et-la-consommation-permet-d-envisager-de-gagner-en-sobriete-de-deux-facons_6141039_3232.html

stratégies et documents de planification, dans les budgets, mais aussi dans les compétences des structures existantes ou à créer, au service du déploiement des politiques (agences, etc.).

Préconisation 14

Dans les Outre-mer, organiser dans chacun des DROM et proposer dans chacun des territoires ultra-marins l'organisation de groupes de travail (entre État, collectivité, organisations de la société civile, entreprises, organisations professionnelles et associations) afin de définir des plans territoriaux de « sobriété », propres à chacune des onze collectivités ultra-marines, selon son statut, ses compétences et spécificités.

Préconisation 15 (en partie issue de l'atelier participatif)

Assurer d'une part, l'information de toutes et tous sur les mesures d'interdiction et de restriction (mobilité automobile et urbanisme/logement en particulier) et d'autre part, l'accès pour toutes et tous (particuliers, professionnels) aux alternatives, qu'elles soient structurées par les pouvoirs publics (ex. transports en commun, financement de l'isolation des bâtiments, renaturation des villes, aides aux mobilités actives et alternatives aux véhicules thermiques) et/ou mises en place par des initiatives privées ou citoyennes (ex. co-voiturage, tiers-lieux, jardins partagés), notamment via un guichet unique et un service d'accompagnement personnalisé aux solutions de sobriété.

Préconisation 16

Inciter les parties prenantes à négocier des accords sur l'organisation du travail, dont le temps de travail, le télétravail, les plans de mobilités et en prenant en compte l'expertise issue des bureaux des temps, dans le cadre du dialogue social au niveau pertinent.

5. De la société de consommation à la société de bien-être : construire de nouveaux récits partagés

Toutes les alternatives au mot « sobriété » par un terme plus positif se heurtent à la réalité du modèle économique, social et culturel dans lequel nous sommes ancrés. Nos modes de vie sont adossés au concept de croissance infinie, avec un rapport au vivant comme ressource inépuisable, une espérance dans la technologie et un farouche attachement à la liberté individuelle. Le philosophe Pierre Charbonnier⁹⁷, entendu par la commission environnement, rappelait que la crise sanitaire avait pu remettre en cause le pacte « abondance et liberté » au nom de la sécurité sanitaire.

⁹⁷ Entretien de Pierre Charbonnier, chercheur au CNRS, professeur à Sciences-Po, agrégé et docteur en philosophie, auteur d'Abondance et liberté, une histoire environnementale des idées politiques, le 18 novembre 2022.

Cette crise a été aussi l'occasion de modifier les modes de vie, de tisser ou retisser des solidarités qui sont des libertés collectives, de voir réapparaître une biodiversité étonnante, à tel point qu'était évoquée dans le débat public la construction d'un « monde d'après ». Or, face aux menaces de plus en plus prégnantes liées au changement climatique et à la perte de biodiversité, la sobriété s'impose. Il est donc nécessaire de rendre compatible cette réalité avec un modèle de société qui soit désirable et partagé, sous peine de mouvements destructeurs qui s'annoncent déjà et menacent directement la vie. Au-delà des préconisations et mesures à engager pour répondre aux enjeux, il s'agit donc bien de proposer un ou des modèles qui puissent constituer un nouveau pacte social. Il n'est pas dans l'ambition de cet avis de définir précisément un modèle, mais de poser là encore quelques principes et conditions pour le mettre en œuvre.

Ce modèle suppose d'abord d'inscrire la sobriété comme une solution concrète, efficace, relativement simple à mettre en œuvre, qui peut engager à la fois les personnes et les politiques publiques. La sobriété porte en ce sens une dimension politique, comme valeur et comme acte, qui répond aux attentes de celles et ceux qui se désespèrent de l'inaction climatique.

Ce modèle est indissociable de la justice sociale, qui doit être la boussole des politiques publiques sans laquelle aucun projet de sobriété n'est possible ni désirable. La justice sociale constitue, comme idéal, le facteur commun du modèle économique et social industriel et d'un modèle qui reste à construire qui soit compatible avec notre existence, en tant qu'espèce participant de la biodiversité. La justice est un moteur puissant pour l'action en faveur de la transition climatique.

Ce nouveau modèle d'une sobriété désirable doit être centré sur le vivant, humain et non-humain dont l'interdépendance est une évidence. Cela suppose notamment de refonder notre culture commune sur notre rapport au vivant. *« La production culturelle (médias, pub, cinéma, livres, etc...) intègre encore trop souvent une vision poétisée, distanciée ou d'exploitation de ce qui est non-humain et ne permet pas, à ce titre, la construction de schémas mentaux permettant à tout individu de reconnaître que ce qui est non-humain a des « intérêts » propres. Les travaux conduits par Sarah Vanuxem permettent de repenser la diversité du système juridique qui ont permis jusqu'à récemment d'accorder des droits à la « nature », à des lieux, sans que ces droits passent par l'expression d'un droit humain. Ils s'inscrivent dans une logique de « commun » et de communauté de décision »⁹⁸.*

Ce modèle doit permettre de s'engager dans la production du bien-être individuel et collectif : la culture, la biodiversité, la santé, l'éducation, l'alimentation, la mobilité, le soin, la sécurité, le lien social ou interpersonnel et la participation démocratique.

Ce modèle doit renouer avec de réels liens sociaux et favoriser les libertés collectives, qui donnent le pouvoir d'agir et qu'il est important de rendre visible, y compris par des actions symboliques telles que des inaugurations. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) en constituent une illustration. Ils ont d'abord été

⁹⁸ Contribution du groupe OEMJ à la préparation de cet avis.

construits par des associations qui souhaitent apporter une solution concrète et opérationnelle aux enjeux d'une alimentation durable ancrée dans les territoires. Repris dans la loi, les PAT se sont démultipliés. Le tissu associatif, en tant que mouvements d'éducation populaire a donc un rôle déterminant à jouer dans le développement d'une culture de la sobriété. Or, aucune réflexion n'a été menée en France du côté de l'éducation non-formelle, concernant sa transition et son développement. Les acteurs des tiers-lieux et de l'éducation populaire avancent dans leur réflexion sans soutien ou regard effectif de l'État sur ces sujets hormis les questions d'efficacité énergétique, de lutte contre le gaspillage alimentaire ou de gestion des déchets.

Préconisation 17 (en partie issue de l'atelier participatif)

Inscrire la sobriété comme référence culturelle dans la communication institutionnelle et l'exemplarité comme impératif dans la durée pour l'État et les collectivités territoriales en valorisant les bonnes pratiques.

Préconisation 18 (en partie issue de l'atelier participatif)

Élaborer et porter un message positif sur la sobriété, orienté vers le mieux-vivre en accompagnant les changements de mode de vie. Développer un imaginaire souhaitable de la sobriété et encourager sa mise en œuvre concrète, en prévoyant le financement d'une offre culturelle intégrant les enjeux climatiques.

Préconisation 19 (en partie issue de l'atelier participatif)

Reconnaitre et conforter le rôle et l'apport des initiatives citoyennes et associatives pour mettre en place des actions de sobriété et favoriser leur diffusion : créer et soutenir des projets de sobriété territoriaux, avec des espaces non lucratifs ou à lucrativité limitée d'échanges, de création de liens sociaux et d'éducation populaire. Valoriser les initiatives au caractère exemplaire en les inaugurant, en les finançant mieux et en mettant en place des modes de contractualisation adaptés à leurs spécificités.

Annexes

Annexes

N°1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT À LA DATE DU VOTE

<input type="checkbox"/> Président
✓ Sylvain BOUCHERAND
<input type="checkbox"/> Vice-Président
✓ Evanne JEANNE-ROSE
<input type="checkbox"/> Vice-Président
✓ Gilles VERMOT DESROCHES
<input type="checkbox"/> Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale
✓ Claire TUTENUIT
<input type="checkbox"/> Agriculture
✓ Antoine AMÉCOURT (d')
✓ Thierry COUÉ
✓ Alain DURAND
✓ Pascal FERREY
<input type="checkbox"/> Alternatives sociales et écologiques
✓ Serge LE QUEAU
<input type="checkbox"/> Artisanat et professions libérales
✓ Aminata NIAKATÉ
<input type="checkbox"/> CFDT
✓ Soraya DUBOC
✓ Pascal GUIHÉNEUF
✓ Marie-Hélène MEYLING
✓ Albert RITZENTHALER
<input type="checkbox"/> CFTC
✓ Eric HEITZ
<input type="checkbox"/> CGT
✓ Claire BORDENAVE
✓ Mohammed OUSSEDIK
✓ Fabienne TATOT
<input type="checkbox"/> CGT-FO
✓ Béatrice CLICQ
✓ Gilles GOULM
<input type="checkbox"/> Entreprises
✓ Pierre GOGUET
✓ Catherine GUERNIOU
✓ Nadine HAFIDOU
✓ Gilles VERMOT DESROCHES

<input type="checkbox"/>	Associations
✓	Martin BOBEL
✓	Jean-Pascal THOMASSET
<input type="checkbox"/>	Environnement et nature
✓	Sylvain BOUCHERAND
✓	Julie MARSAUD
✓	Élodie MARTINIE-COUSTY
✓	Nicolas RICHARD
<input type="checkbox"/>	Familles
✓	Marie-Josée BALDUCCHI
<input type="checkbox"/>	Non Inscrits
✓	Corine BEAUFILS
<input type="checkbox"/>	OEMJ
✓	Evanne JEANNE-ROSE
<input type="checkbox"/>	Outre-mer
✓	Ghislaine ARLIE
✓	Hélène SIRDER
<input type="checkbox"/>	UNSA
✓	Fanny ARAV

N°2 LISTE DES AUDITIONNÉS

- ✓ **Sophie Dubuisson Quellier**
Directrice de recherche CNRS / Sociologie économique, Environnement, Politiques Publiques, Mobilisations
- ✓ **Eloi Laurent**
Economiste - département des Études OFCE Sciences Po
- ✓ **Christophe Robert**
Délégué général Fondation Abbé Pierre
- ✓ **Corinne LeQuéré**
Présidente du Haut Conseil pour le climat
Table ronde Collectivités
- ✓ **Agnès Langevine**
Régions de France – Vice-Présidente région Occitanie
- ✓ **Nicolas Meary**
Association des départements de France – Vice-président CD 91
- ✓ **Jean Revereault**
Intercommunalités France - Vice-Président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- ✓ **Christian Métairie**
Association des maires de France – Maire d'Arcueil
Entretiens
- ✓ **Sébastien Mariani**
Conseiller CESE
- ✓ **Dominique Méda**
Sociologue et philosophe, professeure de sociologie à l'Université Paris Dauphine
- ✓ **Didier Gardinal**
Conseiller CESE rapporteur saisine Bâtiment durable
- ✓ **Cécile Claveirole**
Conseillère CESE
- ✓ **Philippe Bihouix**
Spécialiste des ressources minérales et promoteur des low-tech
- ✓ **Alexandre Saubot**
Vice-Président du Conseil national de l'Industrie
- ✓ **Vincent Moulin Wright**

Directeur du Conseil national de l'Industrie

- ✓ **Murielle Jullien**
Directeur des Affaires publiques - Conseil national de l'Industrie
- ✓ **François d'Aubert**
Président de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)
- ✓ **Stéphane Martin**
Directeur général de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)
- ✓ **Magali Jalade**
Directrice des relations publiques et des affaires juridiques de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)
- ✓ **Jacques Creyssel**
Président commission économie et finances, délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)
- ✓ **Claire Dadou-Willmann**
Conseillère au CESER Île-de-France
- ✓ **Pierre Charbonnier**
Philosophe ENS CNRS Sciences Po
- ✓ **Dominique Valck**
Co-Président de la Coordination nationale des conseils de développement
- ✓ **Alexandra Vidal**
Déléguée générale de la Coordination nationale des conseils de développement

N°3 TABLE DES SIGLES

ADEME	Agence de la transition écologique (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
AfTerres2050	scénario d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques, en matériaux, et réduire les gaz à effet de serre. Ce scénario est développé par l'association Solagro, pour le territoire français.
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
AOM	Autorité organisatrice des mobilités
ARPP	autorité de régulation professionnelle de la publicité
BID	banque interaméricaine de développement
Carbone 4	cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique.
CCC	Convention citoyenne pour le Climat
CESER	Conseil économique social environnemental régional
CGDD	Commissariat général au développement durable
CNI	Conseil national de l'industrie
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CNTE	Conseil national de la transition écologique
CRTE	Contrat de relance et de transition écologique
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
EnR	énergies renouvelables
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FCD	Fédération du commerce et de la distribution
GES	Gaz à effet de serre
HCC	Haut conseil pour le climat
IDDR	Institut du développement durable et des relations internationales
LEC	Loi énergie-climat
LPEC	Loi de programmation énergie Climat
négaWatt	Association ayant pour but de promouvoir et développer le concept et la pratique des négaWatts, c'est à dire le développement de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
PAT	projets alimentaires territoriaux
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PDM	Plan des mobilités
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNANC	Programme national de l'alimentation, de la nutrition et du climat
PNSE	Plan national santé-environnement
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PRIC	Pacte régional d'investissement dans les compétences

PSN	Plan stratégique national (PAC)
PTRE	plateformes territoriales de la rénovation énergétique
PTRE	plateformes territoriales de la rénovation énergétique
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RT 2012	réglementation thermique 2012
RTE	Réseau de transport d'électricité : gestionnaire de réseau de transport français responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine
SAR	Schéma d'aménagement régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDRIF	Schéma directeur de la région Île-de-France
SECTEN	Secteur émetteur et par énergie : format de données et analyses sur les
SFEC	Stratégie française sur l'énergie et le climat
SGPE	Secrétariat général à la planification écologique
SNB	Stratégie nationale biodiversité
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SNDI	Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée
SPPEH	Service public de la performance énergétique de l'habitat
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SREFOP	Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
VUL	Véhicule utilitaire léger
ZAC	Zones d'aménagement concerté
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZFE(-m)	Zone à faible émission (mobilités)

N°4 CONSULTATION EN LIGNE : RÉSULTATS

**Quelles politiques pour favoriser
l'évolution des modes de vie
vers la sobriété ?**



Restitution - Contributions du 21 octobre au 11 novembre 2022

La consultation « Quelles politiques pour favoriser l'évolution des modes de vie vers la sobriété ? » est organisée par la commission environnement du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui souhaite recueillir l'avis de l'ensemble des citoyens pour définir les grands principes que devront respecter les politiques de sobriété.

Les politiques de sobriété sont « un ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour tous dans les limites planétaires ». Ces changements ont des conséquences directes sur les prix, les activités, l'emploi, voire sur la paix mondiale et la démocratie.

Cette consultation s'adresse à tout le monde, afin de confronter les points de vue sur l'évolution de nos modes de vie et de résoudre les dilemmes qu'impose cette transition rapide et forte.

La démarche est ouverte du 21 octobre au 11 novembre 2022 et fera l'objet d'un avis du CESE qui sera publié le 11 janvier 2023.

Les idées de la consultation ont été prolongées par un atelier citoyen prévu le vendredi 25 novembre qui vise à approfondir et définir les conditions de mise en œuvre des politiques de sobriété.

Pour en savoir plus : <https://sobriete.lecese.fr/>.

Qui sommes-nous ?

La présente consultation a été opérée et analysée par bluenove. Fondée en 2014, bluenove est une société de technologie et de conseil, leader en intelligence collective massive pour les organisations publiques et privées, et engagée activement dans la Civic Tech. bluenove accompagne les organisations dans le déploiement de démarches participatives à grande échelle grâce à sa technologie Assembl

La Méthode

Points de vigilance méthodologique

La participation à cette consultation était anonyme. Aucune réponse n'était obligatoire. Ceci explique un nombre de répondants différent pour chaque question. La présente synthèse reflète la parole du public qui a effectivement participé à la consultation.

La méthode d'analyse des questions fermées

L'approche repose sur une analyse quantitative. Les résultats de chaque question fermée sont présentés de manière globale et les réponses des segments faisant l'objet de divergences particulières sont indiqués.

La méthode d'analyse des questions ouvertes

Le parti pris de cette consultation était de donner une large part à l'expression libre des participants, au travers de questions ouvertes. Ceci permet de capturer une richesse de points de vue non biaisés par un choix de réponses préétablies.

Le regroupement des réponses par catégories

L'analyse de ces questions ouvertes a été opérée via un logiciel, Assembl Data, qui repose sur une analyse automatisée et humaine opérant le rapprochement des verbatims portant sur les mêmes sujets, afin de faire émerger les grandes tendances de réponses et les poids relatifs de ces réponses au regard du nombre de répondants. Les résultats de chaque question sont présentés sous la forme de « groupes » les plus récurrents dans un référentiel commun par question.

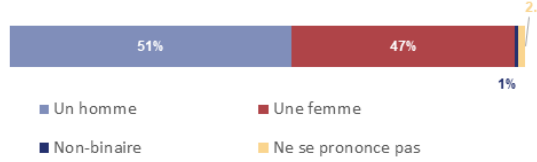
Point d'attention : pour cette synthèse, le référentiel des groupes sémantiques a été stabilisé pour environ 50% des contributions de chacune des questions.

Quels premiers mots vous viennent à l'esprit quand vous pensez à la "sobriété" ?

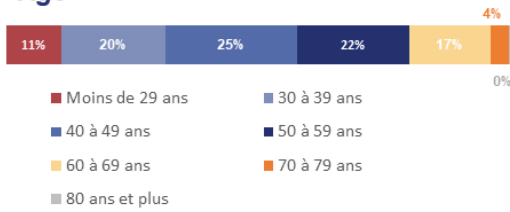
***5200 participantes et participants à la consultation
numérique***

La typologie des participantes et participants

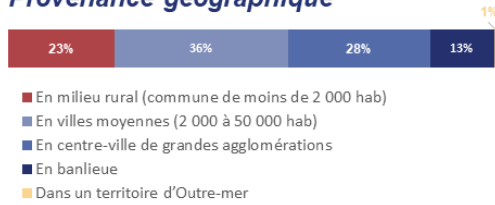
Genre



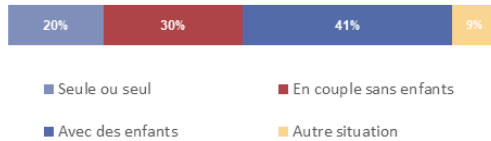
Âge



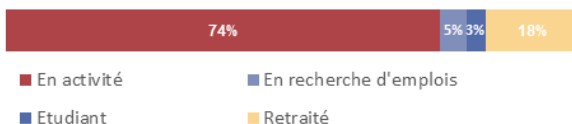
Provenance géographique



Situation familiale



Situation professionnelle



Bénéficiaire du chèque énergie



La consultation numérique ne prétend pas être représentative de la population française.

Sur plus de 4 000 répondants, nous observons une sous-représentation des femmes et des personnes en recherche d'emploi.

La provenance géographique, l'âge et la situation familiale semblent, a contrario, équitablement réparties.

Les 40 participantes et participants de l'atelier citoyen ont été recrutés parmi cette cohorte en sur-représentant les publics dits "vulnérables", c'est à dire les personnes qui demandent une attention particulière des pouvoirs publics pour adapter leurs comportements au changement climatique.

Classement des mots exprimés le plus souvent dans la consultation :



Une centaine de mots ont été exprimés par les participantes et les participants de la consultation numérique. Le grand nombre de termes exprimés par les participants induit un éclatement de la répartition des propositions citoyennes : chaque mot constitue un faible pourcentage de l'ensemble des contributions.

Les participants ont évoqué, en majorité relative, la notion d'économies, économiser (10%) suivi de près par les notions de réduction et de diminution (9%).

Les notions de simplicité et de nécessité sont aussi très présentes dans les propos des citoyennes et des citoyens (6%).

Parmi les contributions subsistent aussi des termes positifs en lien avec la sobriété : bonheur, raisonnée, partage, vivre-ensemble, équité, temps libre...

De quoi avez-vous besoin de la part des services publics pour aller vers plus de sobriété ?

Autres mots exprimés : Frugalité, modération, qualité de vie, mesure, choisie, besoins, bon sens, durable, mieux, efficacité, collectif, effort, santé, juste, justice, climat, planète, anti-capitalisme, suffisance, résilience, local, attention

Enseignements généraux sur les préférences

Les participantes et les participants à la consultation numérique ont été interrogés sur 9 préférences relatives à la conduite des décisions publiques en matière de sobriété.

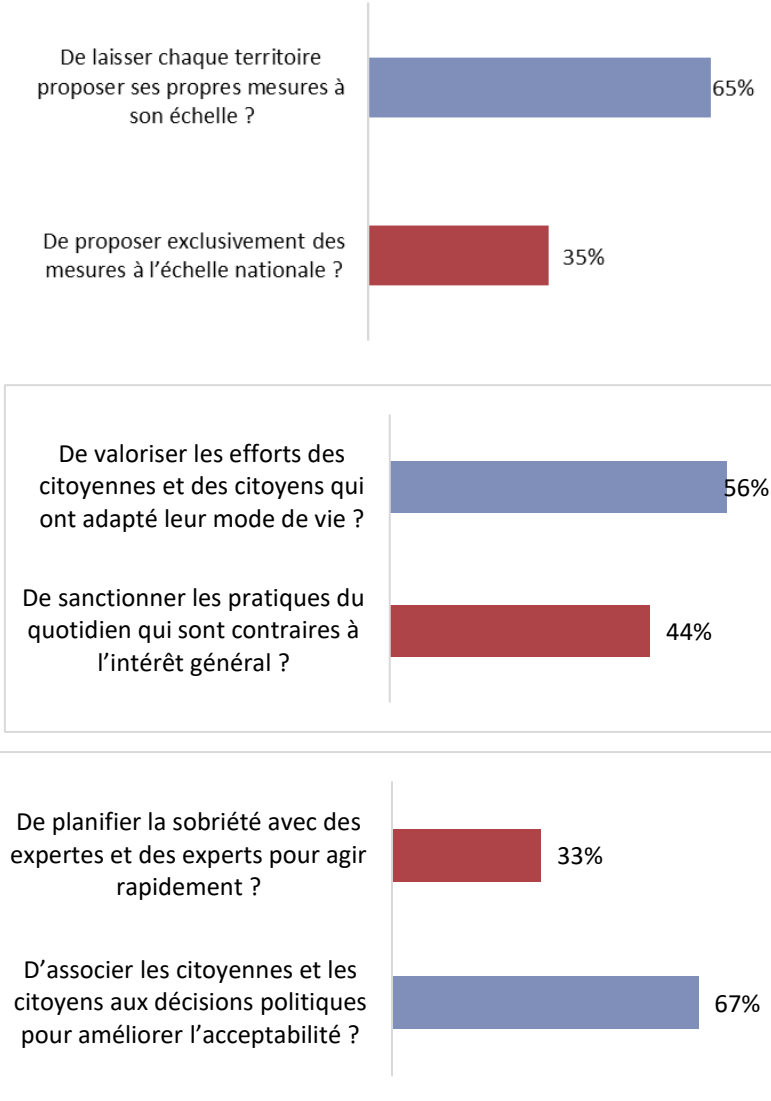
La consultation numérique démontre que les citoyennes et les citoyens sont plutôt favorables à une trajectoire solidaire favorisant la coopération, le partage et la décentralisation des mesures publiques en faveur de la sobriété. Les participantes et participants de la démarche attendent une association importante de la société civile dans les décisions publiques, plutôt que la planification par des experts.

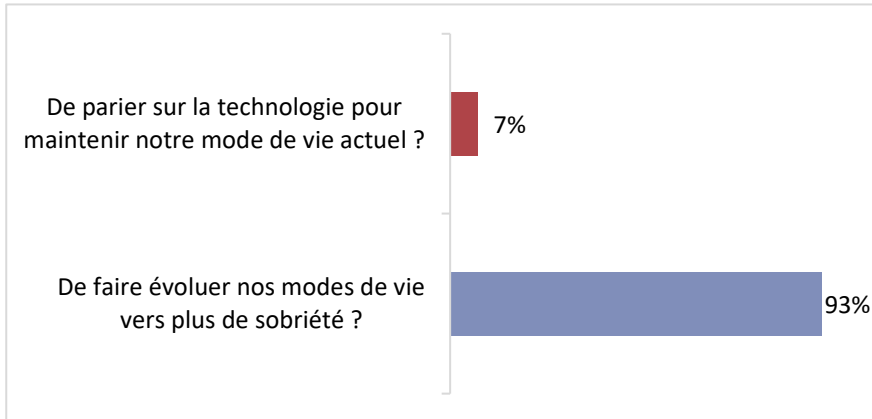
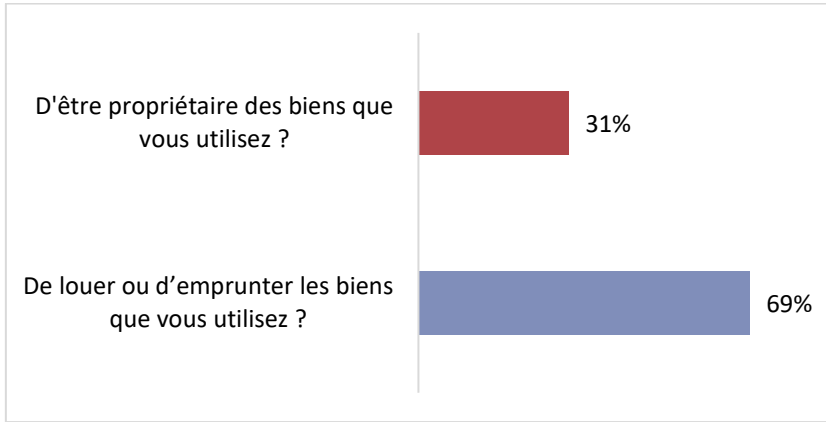
Cependant, les préférences mettent également en exergue la volonté d'être efficace et d'agir rapidement sur l'évolution des comportements en passant, si nécessaire, par une politique de contraintes et d'incitations des pouvoirs publics. Aussi, ce sont celles et ceux qui ont le plus d'impact sur l'environnement qui doivent, en priorité, changer leur comportement, et non celles et ceux qui en ont les moyens.

La quasi-totalité des participants ne croient pas au développement de nouvelles technologies pour accompagner la transition écologique.

Annexes

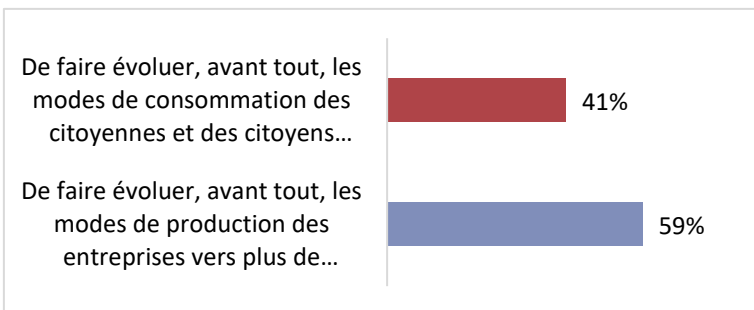
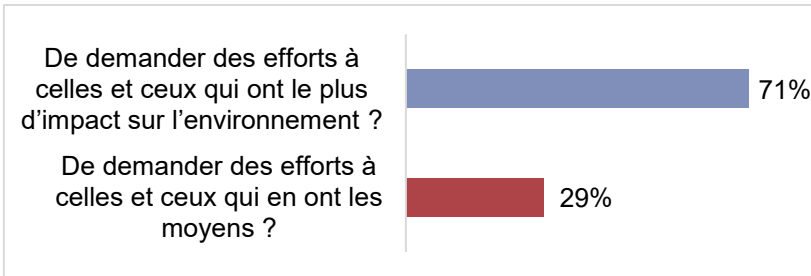
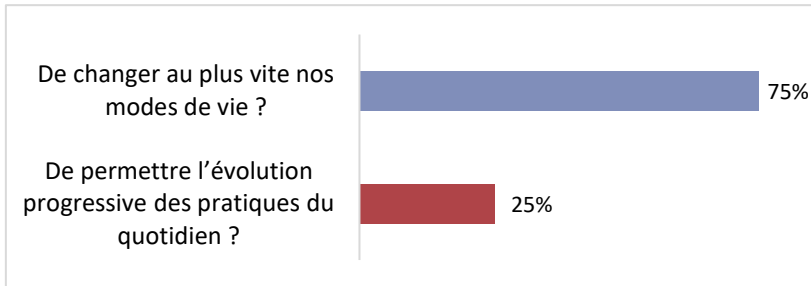
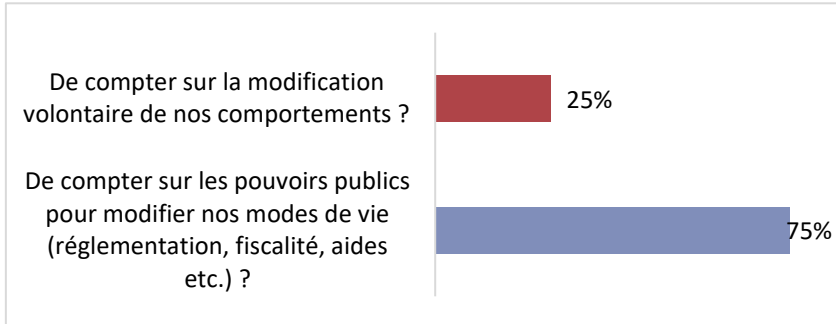
Des préférences favorisant la coopération, la décentralisation et la frugalité :





Annexes

Mais une urgence à agir et à appliquer des contraintes pour être efficace :



Enseignements généraux sur les attentes

Les participantes et les participants à la consultation numérique ont été interrogés sur leurs attentes et besoins vis-à-vis des services publics, des entreprises, des autres organisations et des autres citoyens.

Plusieurs familles d'attentes sont partagées pour l'ensemble de ces catégories. Tout d'abord, le besoin en communication apparaît régulièrement dans les réponses des participantes et des participants, tant pour conscientiser la population aux enjeux de sobriété que pour mettre en valeur des bonnes pratiques des entreprises et des citoyens.

Ensuite, la notion de solidarité et de coopération apparaît souvent dans les attentes citoyennes les plus importantes. La sobriété demande des efforts, parfois des sacrifices, mais surtout du temps pour s'adapter. Chacune et chacun mérite d'être accompagné dans cette transformation, les citoyens comme les entreprises qui s'engagent dans la relocalisation et la transformation de leurs activités.

Cependant, la solidarité ne doit pas faire oublier le respect des règles collectives et le besoin de normes environnementales pour inciter à des changements de comportement. Les citoyennes et les citoyens de cette consultation sont critiques à l'égard des services publics pour lesquels elles demandent plus de clarté et de cohérence dans la planification écologique, mais aussi à l'égard des entreprises polluantes qui méritent d'être davantage sanctionnées.

Enfin, la notion d'exemplarité est apparue régulièrement dans l'expression libre des participantes et des participants. En résumé, s'appliquer à nous-mêmes ce qu'on demande aux autres et présenter ses actions en faveur de la sobriété avec transparence.

De quoi avez-vous besoin de la part des services publics pour aller vers plus de sobriété ?



Les participants et les participants attendent, avant tout, des encouragements, des aides et des incitations de la part des services publics (18%). Ces aides peuvent prendre la forme de subventions pour les initiatives locales, d'un investissement public dans les filières d'avenir ou encore d'une rénovation ambitieuse des logements.

Les citoyennes et les citoyens demandent également le développement de nouvelles infrastructures et d'un nouvel aménagement du territoire (17%) permettant aux habitants de bénéficier de services de proximité dans leur bassin de vie.

Ils attendent également plus de contraintes pour les entreprises et les particuliers (16%) avec une meilleure application de la loi et la création de nouvelles normes.

Les besoins d'exemplarité (13%) et d'information (10%) ont également été exprimés.

Les services publics doivent, par ailleurs, faire preuve d'une planification sur le long terme (7%).

De quoi avez-vous besoin de la part des services publics pour aller vers plus de sobriété ? Détails sur quelques thématiques

Des aides, des incitations et des encouragements, des (18%)

- + D'un encouragement des initiatives et des expérimentations locales
- + De l'investissement dans les infrastructures et filières d'avenir
- + D'une rénovation ambitieuse des bâtiments publics et des logements
- + De l'appui aux acteurs économiques engagés
- + D'une labellisation des professionnels

D'une meilleure communication (10%)

- + De formation professionnelle
- + D'éducation
- + De pédagogie
- + De sensibilisation
- + De compétences

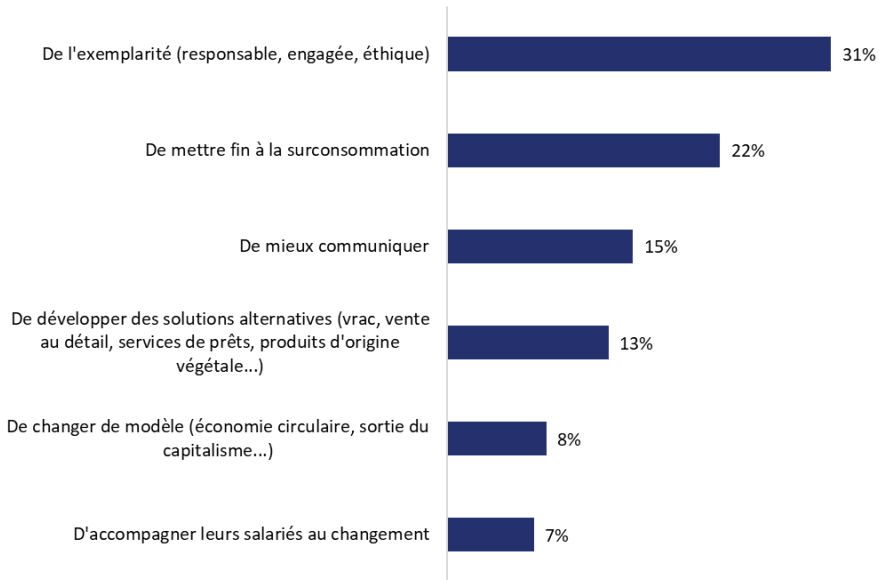
De la mise en place de contraintes, de sanctions et d'interdictions (16%)

- + D'une nouvelle fiscalité pour taxer les pollueurs
- + Des normes exigeantes et contraignantes pour les entreprises
- + De justice sociale
- + De réguler la publicité
- + D'une régulation de la consommation et d'un contrôle des prix
- + D'interdiction d'emballages inutiles

Des solutions et des services alternatifs au juste prix (3%)

- + D'un développement des circuits courts et de services de proximité
- + D'un meilleur système de tri (compost, consignes)
- + De ressourceries et de centres de réparation d'objets
- + Des restaurants collectifs vertueux

De quoi avez-vous besoin de la part des entreprises pour aller vers plus de sobriété ?



Les participantes et participants attendent des entreprises qu'elles soient exemplaires dans leur pratique (31%), que ce soit en limitant leur empreinte carbone par la réduction de leur consommation d'énergies ou de plastique, ou en limitant leur mode de gouvernance pour prendre davantage en compte la politique RSE dans leur stratégie. Il s'agit aussi de travailler sur leur ancrage local et la promotion de circuits courts.

Les entreprises doivent également participer à la baisse de la consommation des ménages (22%) en proposant des produits réparables et en passant de la vente de biens à celle de services.

Les citoyennes et les citoyens attendent des entreprises qu'elles communiquent avec plus de transparence sur leur mode de fabrication et leur impact (15%). Les citoyennes et les citoyens ont été nombreux à demander aux entreprises de réduire leurs publicités et d'arrêter, pour certaines d'entre elles, des messages de greenwashing sur leurs pratiques. Elles doivent aussi créer des solutions alternatives (13%) et changer de modèle économique et de remettre en cause la recherche du profit (8%).

Enfin, certaines personnes ont souhaité exprimer l'enjeu d'accompagner leurs collaborateurs en les formant et en les sensibilisant (7%).

De quoi avez-vous besoin de la part des entreprises pour aller vers plus de sobriété ?

De l'exemplarité (responsable, engagée, éthique) (31%)

- + En limitant leur empreinte carbone, consommation d'énergie et d'emballages
- + En ayant un mode de gouvernance qui intègre ces problématiques RSE et respecte les réglementations
- + En travaillant sur le maillage local
- + En acceptant les contraintes et en payant le coût des externalités négatives

De mettre fin à la surconsommation (22%)

- + En proposant des offres locales et durables en accord avec les besoins réels
- + En baissant les prix des biens
- + Arrêter l'obsolescence programmée

De mieux communiquer (15%)

- + En étant plus transparentes
- + En diffusant moins de publicité mensongère ou incitative
- + Qu'elles arrêtent le greenwashing

De développer des solutions alternatives (13%)

- + En proposant des produits réparables
- + En investissant/innovant
- + En proposant des offres recyclables et de seconde main

De quoi avez-vous besoin de la part des associations ou des autres organisations pour aller vers plus de sobriété ?



Les participantes et les participants se sont massivement exprimés en faveur d'un besoin en matière de communication (20%) Ces besoins comprennent l'envie de découvrir des usages et pratiques certifiés et respectueux de l'environnement, mais aussi une volonté d'être mieux sensibilisé aux enjeux et à des modes de vie alternatifs.

Les besoins en accompagnement (16%) comprennent, quant à eux, les notions d'éducation et de formation aux savoir-faire pour adopter des modes de consommation plus durables (bricolage, etc.). Une éducation plus large au fonctionnement de la biodiversité et du système économique actuel est aussi demandé.

Les citoyennes et les citoyens ont également demandé plus de coopération et d'entraide (14%), notamment dans des lieux dédiés, un besoin d'actions collectives (11%) pour partager des biens et des services, ainsi que la promotion d'idées et de propositions concrètes (7%),

La relation vis-à-vis des entreprises et des pouvoirs publics est aussi importante pour contrôler et surveiller leurs pratiques (6%).

De quoi avez-vous besoin de la part des associations ou des autres organisations pour aller vers plus de sobriété ?

De communication (20%)

- + De l'information
- + De sensibilisation et d'alerte

D'un accompagnement (16%)

- + De formation
- + De pédagogie et d'explication
- + D'éducation

D'entraide, de coopération et de solidarité (14%)

- + De partages (biens, services, expériences)
- + D'espaces au service de la sobriété (économie circulaire, lieux de réparation etc...)
- + De local

De quoi avez-vous besoin de la part des autres citoyens pour aller vers plus de sobriété ?



Les citoyennes et les citoyens attendent, avant tout des autres citoyens une prise de conscience (25%). Selon les participants, les citoyennes et les citoyens devraient s'informer davantage pour comprendre les enjeux.

Ils ont également exprimé le souhait que les autres citoyens fassent des efforts pour changer leur mode de consommation et acheter moins futillement (19%).

Ils demandent aussi plus d'entraide, de solidarité et de coopération sur la sobriété et le changement climatique pour accompagner les changements de comportement et mutualiser des services (18%). L'échange de bonnes pratiques entre pairs est, à ce titre, précieux (7%).

En parallèle, il est attendu des autres citoyens qu'ils agissent et se mobilisent (5%), dans un élan collectif (4%).

D'autres efforts sont attendus sur différentes thématiques : changer leur mode de transports (5%) réduire leur consommation énergétique (1%), etc...

De quoi avez-vous besoin de la part des autres citoyens pour aller vers plus de sobriété ?

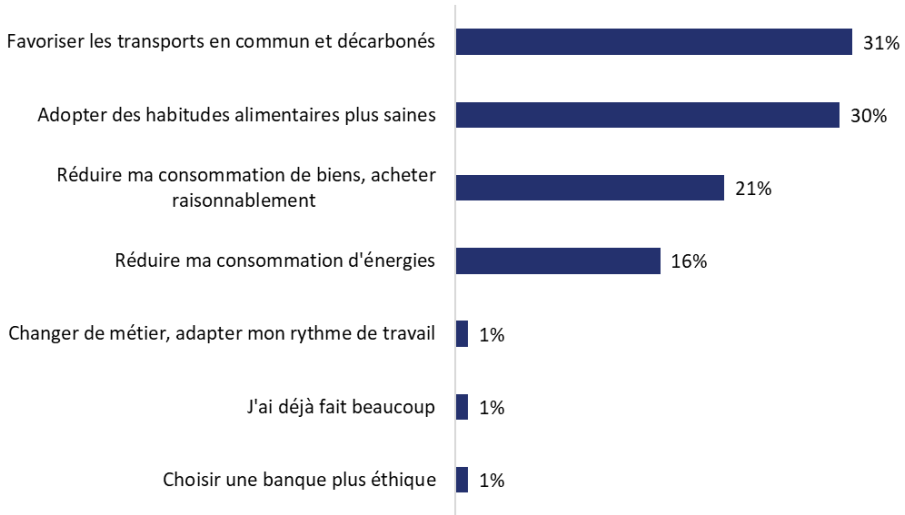
D'une prise de conscience (25%)

- + D'être informés sur les enjeux climatiques
- + D'être formés aux enjeux de sobriété
- + D'être éduqués

D'un changement des modes de consommation (19%)

- + Sortir de la consommation de masse et futile
- + Consommer plus durablement : alimentation bio, transports décarbonés, manger peu ou pas du tout de viande...

Enfin, quelles pratiques seriez-vous prêt ou prête à changer ou à adopter dans votre quotidien pour évoluer vers une société plus durable ?



La première action qui ressort de la consultation numérique est le changement des modes de transport (31%) : favoriser les transports en commun, abandonner l'utilisation de la voiture, renoncer aux déplacements et utiliser le vélo sont autant d'effort à fournir.

Adopter de nouvelles habitudes alimentaires, notamment limiter la consommation de viande et acheter des produits bio et locaux, font partie des pratiques que les citoyennes et citoyens peuvent mobiliser dans leur quotidien (30%).

La réduction de la consommation de biens, par davantage de recyclage, de réparation et d'utilisation de produits de seconde main, est un état de réflexion chez une part importante des répondants (21%).

Enfin, la réduction de la consommation d'énergies (16%), moins se chauffer mais aussi économiser l'eau et limiter l'utilisation d'internet, intègre cette panoplie de pratiques du quotidien plus vertueuses.

De manière plus prosaïque, ressort de cette consultation l'idée que le changement de métier peut aussi répondre aux enjeux de sobriété, en quittant des secteurs considérés comme polluants, ou adoptant un rythme de travail qui permet de prendre du temps sur sa vie personnelle pour adopter des pratiques plus contraignantes (cuisiner, réparer, etc.), ainsi que de changer de banque pour financer des projets éthiques.

Enfin, quelles pratiques seriez-vous prêt ou prête à changer ou à adopter dans votre quotidien pour évoluer vers une société plus durable ?

Favoriser les transports en commun et décarbonés (31%)

- + Abandonner ou changer de voiture
- + Ne plus prendre d'avion, renoncer aux voyages
- + Réduire mes déplacements quotidiens
- + Privilégier le vélo et la marche à pied
- + Prendre le train

Réduire ma consommation de biens, acheter raisonnablement (21%)

- + Acheter moins de produits neufs, réparer
- + Recycler, limiter les déchets et la consommation de plastique
- + Acheter des produits de seconde main
- + Mutualiser les matériels avec d'autres habitants
- + Acheter des produits plus chers mais de meilleure qualité

Adopter des habitudes alimentaires plus saines (30%)

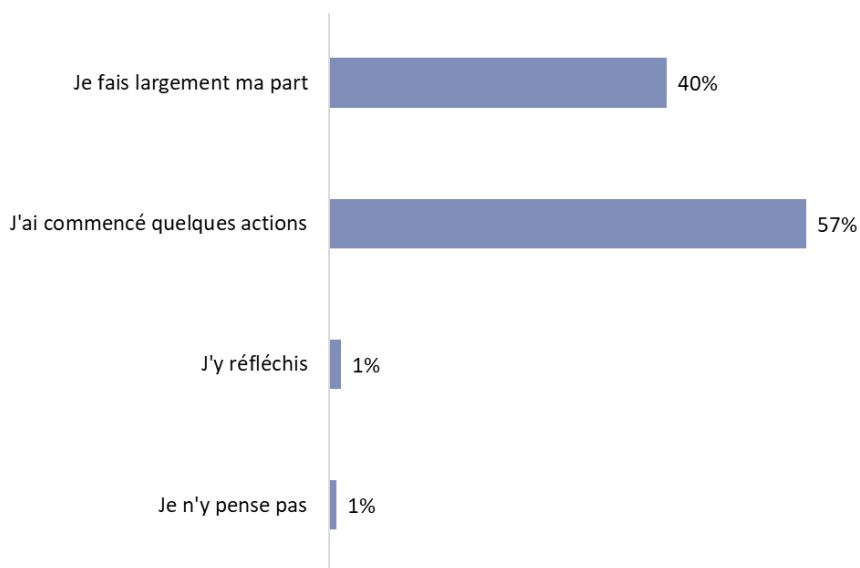
- + Consommer des produits bio et locaux, jardiner
- + Réduire ma consommation de viande, devenir végétarien

Réduire ma consommation d'énergies (16%)

- + Baisser le chauffage
- + Diminuer le recours au numérique et à internet
- + Limité au maximum ma consommation d'eau, récupérer l'eau de pluie
- + Commencer les travaux de rénovation de mon logement

Annexes

Considérez-vous que vous avez déjà réalisé des efforts dans vos pratiques du quotidien ?



Les participantes et les participants sont une écrasante majorité (98%) à considérer qu'ils ont entrepris des actions ou qu'ils contribuent déjà à la sobriété dans leur quotidien.

N°5 ATELIER CITOYEN : PRINCIPES D'ACTION RETENUS

Un atelier participatif a été organisé au CESE le 25 novembre 2022 avec le concours de bluenove.

Il a réuni 37 participantes et participants. Son objet n'était pas d'être représentatif, une surreprésentation des personnes qui bénéficient du chèque énergie étant recherchée. Les participantes et participants ont donc été sélectionnés parmi les personnes ayant répondu à la consultation numérique qui s'étaient portées volontaires pour l'atelier.

Un travail en sous-groupes, puis en atelier de convergences réunissant l'ensemble des 37 participantes et participants a permis de dégager 12 principes d'action. Celles-ci et ceux-ci ont alors été invités à se prononcer par l'intermédiaire de cartons verts et de cartons rouges sur les principes leur semblant prioritaires ou devant être réécrits.

8 principes prioritaires ou n'ayant pas à être réécrits ont ainsi été dégagés parmi les 12 :

FAIRE APPLIQUER LA LOI et appliquer les sanctions financières et réputationnelles et PROPORTIONNALISER les sanctions.

INCLUDEEQUITABLEMENT L'ENSEMBLE DES ACTEURS dans la réflexion et dans le processus de prise de décision.

DONNER UN STATUT et une légitimité aux collectifs citoyens qui s'impliquent dans la transition écologique

EQUILIBRER ET ADAPTER LE RYTHME des changements de comportements en fonction des moyens et des besoins de chacun (principe d'équité). Co-construire en modulant les efforts en fonction des impacts.

VALORISER ET POSITIVER la sobriété et développer les incitations et la promotion des alternatives sobres, donner de la visibilité aux actions vertueuses écologiquement. Développer un imaginaire souhaitable.

CONTROLLER ET EVALUER l'efficacité des mesures contribuant à la sobriété, garantir une indépendance du contrôle (régulateur). Rendre des comptes.

SENSIBILISER, INFORMER ET FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, politiques, enfants, enseignants, décideurs...) et rendre lisible, transparente et accessible l'information à tous.

DEFINIR UNE VISION D'AVENIR, de long terme et PRIORISER les politiques publiques, tout en agissant fortement dès maintenant, et définissant des objectifs globaux sur lesquels on ne pas revenir, y compris en cas de

Annexes

changements politiques. Servir l'objectif d'un maintien d'une planète vivable pour l'ensemble du vivant.


FAVORISER LA RELOCALISATION de la production, des services, de l'emploi, et redonner du pouvoir au local (écoute des acteurs locaux) et à la démocratie participative. Inciter à produire et consommer local.

VEILLER A UN USAGE RAISONNE DES RESSOURCES et de la biodiversité tout en préservant leur qualité.

CRÉER DU LIEN, DU PARTAGE, DE LA SOLIDARITE, DE L'ENTRAIDE pour favoriser une co-responsabilité et un arrêt de la course à la compétition.

TAXER ce qui nuit à la santé et à l'environnement, en renforçant les subventions des filières vertueuses. Et réguler la publicité et le mauvais lobbying qui est sont les premiers influenceurs des comportements. Principe de contreparties / compensations vertueuses.

17 principes d'actions ont été réécrits en aval de l'atelier par bluenove et soumis postérieurement à une évaluation en ligne, proposée aux 37 participantes et participants. 25 personnes ont contribué à cette évaluation en ligne avec les résultats suivants :

Titre des principes	Evaluation par les participantes et les participants (/10)*	
SENSIBILISER, INFORMER ET FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE l'ensemble des acteurs, depuis la formation initiale à l'école (enseignants, enfants) jusqu'à la formation continue (décideurs politiques et économiques, citoyens, entreprises, etc.)	9.32	
ADAPTER EQUITABLEMENT LES EFFORTS demandés en fonction des moyens et du degré de responsabilité de chacun.	9.04	
VALORISER ET POSITIVER la sobriété par un imaginaire souhaitable, des incitations, la promotion des alternatives sobres et une visibilité donnée aux actions vertueuses écologiquement.	8.72	
CONTROLLER ET EVALUER l'efficacité des mesures contribuant à la sobriété tout en garantissant une indépendance du contrôle (régulateur, tiers vérificateur) et une reddition de compte.	8.72	
REDONNER DU POUVOIR AU LOCAL (écoute des acteurs locaux) par la démocratie participative.	8.68	
FAVORISER LA RELOCALISATION de la production, des services et de l'emploi.	8.58	
ETABLIR UNE VISION D'AVENIR, de long terme, et PRIORISER les politiques publiques tout en agissant fortement dès maintenant.	8.56	
VEILLER A UN USAGE RAISONNÉ DES RESSOURCES ET DE LA BIODIVERSITÉ afin de ne pas dépasser les limites naturelles et afin de maintenir une planète soutenable pour l'ensemble du vivant.	8.50	
PROPORTIONNALISER les sanctions en fonction des moyens et des responsabilités (% chiffre d'affaires, masse salariale, etc.)	8.48	
REGULER LA PUBLICITE ET LE LOBBYING, qui sont les premières sources d'influence des comportements.	8.46	
GARANTIR UNE INFORMATION lisible, compréhensible, transparente et accessible à tous.	8.38	
INCLURE EQUITABLEMENT L'ENSEMBLE DES ACTEURS dans la réflexion et dans le processus de prise de décision.	8.28	
FAIRE RESPECTER LA LOI et appliquer sans faute les sanctions (financières et réputationnelles)	8.16	

Annexes

TAXER CE QUI NUIT à la santé et à l'environnement, en renforçant les aides et subventions auprès des filières vertueuses.	8.09
DEFINIR DES OBJECTIFS STABLES, non modifiables par les gouvernements successifs, y compris en cas de changements de majorité politique.	8.00
CRÉER DU LIEN, DU PARTAGE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENTRAIDE pour favoriser une co-responsabilité entre parties prenantes et remplacer la compétition par la coopération, y compris entre associations.	7.67
DONNER UN STATUT et une légitimité aux projets et aux groupes citoyens qui sont mobilisés par la puissance publique et qui s'impliquent dans la transition écologique.	6.60

lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0001

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167376-2



9 782111 673762